



*GUILLAUME PITT Comte de Chatham
Garde du Sceau privé d'Angleterre*



*GUILLAUME PITT Comte de Chatham
Garde du Sceau privé d'Angleterre*

SUPPLÉMENT

A U

MINISTÈRE

D E

Mr. P I T T,

AVEC

Une RÉCAPITULATION exacte

De toutes les démarches

De ce sage Politique

Depuis le 5 Septembre 1761,

Qu'il quitta le Ministère,

Jusqu'au 30 Juillet 1766,

Qu'il fut créé

COMTE DE CHATHAM,

Et garde du sceau privé

d'Angleterre,

Contenant une Espace de près

De cinq ans.

TROISIÈME EDITION,

Dédiée à sa Majesté

Le ROI de DANNEMARC,

Par le Colonel Chevalier de CHAMPIGNY.

A L O N D R E S:

Aux Dépends de l'Auteur.

MDCCCLXVIII.

SUPPLÉMENT

A U

MINISTRE

DE

Mr.

AVEC

Une Notice sur les

De toutes les

De ces

Depuis le 5 septembre

Qu'il en a le Ministère

Le 10 juillet 1866

Qu'il fut

Comte de CHATHAM

Et garde du

Anglais

Comte de

De

THOMAS

De

LE ROI

De

A LONDRE

Par

Imprimerie

A SA MAJESTÉ

LE ROI DE

DANNEMARC

ET DE

NORVÈGE.

SIRE,

UN Monarque, qui pour
connoître le monde par
lui même condescend à se dé-
pouiller pour ainsi dire de la
majesté du trône, & veut *en*
particulier parcourir les diffé-
rents Etats de l'Europe dans
l'unique vuë d'étendre ses lu-
mières,

mières, & de tourner au profit de ses peuples le produit de ses découvertes; un Monarque, qui ayant reçu du ciel l'autorité la plus illimitée sur ses sujets, débute par vouloir les affranchir de l'esclavage *, un Monarque enfin, qui en réglant le cours de ses voyages, se décide à commencer par l'Isle où la liberté semble avoir fixé son empire, & qui dans ce séjour fortuné veut tout voir de *Newton* à *Garrick*; un aussi grand Monarque, Sire, ne doit pas

* Le Roi de Dannemarck peu après son avènement au trône, proposa à sa Noblesse d'affranchir les Paysans de la servitude.

être surpris qu'on ose lui dé-
 dier un livre: d'ailleurs les Rois
 de Dannemarcaugustes prédé-
 cesseurs de votre Majesté ont
 toujours été protecteurs décl-
 rés des belles lettres. Le feu
 Roi son père voulut bien me
 donner une marque signalée
 de sa bienveillance en soufcri-
 vant pour la *Nouvelle Histoire*
d'Angleterre, à laquelle je tra-
 vaille aujourd'hui, & comme
 la mort l'empêcha de me faire
 remettre la souscription, à pei-
 ne votre Majesté eut-elle la
 couronne sur la tête, qu'elle
 donna ordre qu'on me compta
 ici

ici le montant de vingt exemplaires. Pénétré jusqu'au fond du cœur de la reconnoissance la plus vive & la plus respectueuse j'ose mettre à ses pieds la troisiéme édition d'une Brochure politique relative à un grand homme qui depuis plusieurs années a sçeut fixer l'attention de l'Europe, attention qui dans les conjonctures présentes semble redoubler par la position délicate ou sont actuellement les affaires de l'Amérique. Votre Majesté trouvera dans cet ouvrage ce fameux discours qui a fait tant de

de bruit à la Chambre des
Communes, discours dont
nous connoissons une partie
des suites, & dont on attend
les conséquences ultérieures
avec impatience; de sorte que
j'ose me flatter que la lecture
ne lui en sera pas indifférente.
Si cela est, mon but est rem-
pli. Je suis avec respect &
soumission,

SIRE,

De votre Majesté,

Le très humble, très obéissant, très obligé,

Et très soumis Serviteur,

Londres, le 10
Septembre, 1768.

Le Colonel Chevalier de Champigny.

P R É F A C E.

L'Accueil qu'on a fait dans les pays étrangers à ma Traduction de l'Examen du Ministère de Mr. Pitt, m'a engagé à en donner le supplément; j'ai cru qu'un récapitulé succinct de toutes les démarches de ce politique consommé ne pourroit que faire plaisir au public, parce que tous les pas d'un grand homme sont dignes de son attention. Comme je ne cite que des faits, on ne pourra me les contester; ces faits m'ont naturellement mené à quelques
rè-

réflexions; je les soumets au jugement de l'impartialité; c'est un tribunal dont je crois n'avoir rien à redouter. Si peut-être on trouve quelque chose de trop fort dans les 43 premières pages, on ne doit pas me l'imputer, n'ayant fait que traduire *l'Appendix* Anglois. Il n'y a que ce qui suit depuis la *récapitulation* qui soit de moi, et je me flatte qu'on n'y trouvera rien que de vrai.

SUPPLÉMENT

A U

MINISTÈRE

D E

Mr. P I T T.

J'AI dis plus haut dans l'examen du Ministère de Mr. Pitt, qu'il avoit été fait Secrétaire d'Etat au mois de Decembre 1756, et qu'au mois d'Avril suivant il avoit eu ordre de resigner : mais comme je n'ai pas dis quel avoit été le motif de cet ordre, et que peut-être jamais le public n'en a sçu les vraies raisons, il n'est pas hors de propos d'en toucher ici deux mots.

Il s'étoit formé pendant le Ministère de Mr. Fox un systéme de connexions avec le continent, systéme aussi étendu qu'extravagant, et qui dénotoit amplement le peu

B

de

de sçavoir et de lumières de ceux qui l'avoient enfanté. Mr. Pitt le fronda sans aucun ménagement. La perte de Minorque causa la chute de Mr. Fox; et la position embarrassante et critique où l'on se trouvoit fit entrer Mr. Pitt dans le ministère. Mais il n'en perlista pas moins dans son opposition contre la guerre d'Allemagne. Toute l'Europe étoit informée dès le commencement de l'Année 1756 que la France n'attendoit que le moment où la saison put lui permettre de tenir la campagne, pour faire marcher une armée formidable contre Hanovre. Il étoit naturel de défendre cet Electorat, puisque la France ne l'attaquoit qu'en conséquence de son animosité contre le Roi d'Angleterre. Mr. Pitt n'étoit pas d'avis contraire, mais ce qu'il désapprouvoit étoit le plan formé pour cette défense. L'Angleterre avoit conclu un traité de subside avec la Hesse et la Russie. Les auteurs de ce traité, sentant que le peuple ne goutoit pas les mesures qu'ils avoient prises, lui voulurent faire croire que ces traités n'avoient pour but que la défense de l'Angleterre*.

La

* Comme les ministres qui avoient conclu ces traités n'épargnerent rien pour les faire passer pour un chef-d'œuvre de prudence et de politique, ainsi qu'une suite du vif intérêt qu'ils prenoient au bien de l'état, il n'est pas hors de propos de communiquer au public quelques

La chose étoit si absurde et si ridicule en elle-même, qu'un chacun s'en moquoit, et se donnoit les violons aux dépens de ceux qui l'avoient conclu. Le vrai but du traité avec la Russie, supposé qu'il en eut un, étoit la défense d'Hanovre. Mais pour redresser une démarche dont tout le monde connoissoit le faux, on fit une convention avec la Prusse; ce qui annulloit le traité de Russie. Car il y étoit spécialement stipulé que les parties contractantes s'engageoient à ne souffrir

quelques remarques qu'on fit à ce sujet. " Il n'est pas aisé d'apprécier le mérite de nos ministres, parce qu'il est difficile d'évaluer la vanité. Ils auroient dû réfléchir, avant de mandier les éloges du public, que nous vivons dans un siècle, où tout le monde sait jusqu'où va le poid de l'or, et qu'avec son secours on vient à bout de tout. Rien de si aisé que d'avoir des troupes subsidiaires; quand on veut leur donner ce qu'elles demandent, on voit aisément qu'il ne s'est rien fait qu'un chacun n'eût pu faire s'il eût été dans le même cas." *Personne n'entendit jamais mieux l'Almanac de la cour que Mr. Fox.* On ne sauroit dire au juste si c'est à Mr. Winnington, un des plus celebres treforiers de l'armée qui l'aient précédé, à qui il a l'obligation du plan et des principes du *petit livre rouge*; toujours est-il certain que sur ce chapitre Mr. Winnington étoit un des premiers hommes de son siècle; aussi trouvant un jour le feu Lord Granville à lire Demosthene (qu'il aimoit beaucoup) il lui dit, qu'il travailloit à sa ruine; et sortant le *livre rouge* de sa poche, *Voilà*, ajouta-t-il, *Milord, ce que vous devriez lire.* Le treforier disoit assez juste, car ce seigneur étoit trop désintéressé pour jamais faire fortune par ses emplois.

aucunes troupes étrangères dans l'empire, et les Russes étoient des troupes étrangères. Pour comble de malheur, on apprit alors la formidable ligue qui venoit de se former contre le Roi de Prusse, de sorte qu'il lui étoit impossible d'assister Hanovre, et qu'on ne pouvoit naturellement l'exiger, sans lui donner quelque équivalent proportionné, à quoi la convention n'avoit pas prévu. De sorte que de toute façon Hanovre se trouvoit presque sans défense, comme les événemens l'ont assez prouvé; et l'Angleterre payoit les troupes Hanovriennes et Hessoises sans en retirer la moindre utilité. Cependant Mr. Fox appuioit son système de toutes ses forces; on rassembla les Hessois et les Hanoveriens, et on en forma un corps qu'on décora du nom pompeux d'armée d'observation: il est vrai qu'elle étoit destinée à avoir l'oeil sur les mouvemens des François, qui forts du double devoient dans peu s'avancer contre l'Electorat. On donna le commandement de cette armée au Duc de Cumberland. Tout le monde rendoit justice aux talents et à la bravoure de S. A. R. mais on étoit fâché de voir ce Prince dans le cas d'exposer sa réputation, car il ne pouvoit en aucune façon agir avec des forces si inférieures à celles qu'on alloit lui opposer. Un chacun sentoit toute la

foiblesse

foiblesse de ce système; Mr. Pitt le désapprouvoit hautement comme tel, et tous les honnêtes gens, à qui l'esprit de partialité ne fascinoit pas les yeux, en jugeoient de même. Monsieur Fox n'en persistoit pas moins dans ses idées, et il affirmoit qu'elles étoient justes; le parlement qu'il avoit dans sa manche les approuva en accordant l'argent nécessaire pour les mettre en exécution, et il résolut d'aller en avant quoiqu'il en dû arriver. Mr. Pitt et ses adhérens continuant toujours à s'y opposer, se virent naturellement, à cette époque, dans le cas de se retirer des affaires. Le premier éclat de la tempête tomba sur Milord Temple, qui avoit été mis à la tête de l'amirauté lorsque Mr. Pitt avoit reçu les sceaux; on lui envoya sa démission, non qu'il sembla qu'on se plaignit de lui, car sa conduite parut irréprochable, mais simplement parce que sa personne n'étoit plus agréable. La chute de Milord Temple fut peu après suivie de celle de Mr. Legge, qui avoit été fait Chancelier de l'Echiquier; et enfin, par ordre exprès du Roi, Mr. Pitt, qui étoit Secrétaire d'Etat au département du sud, résigna son poste. Quatre jours après le Duc de Cumberland partit pour l'Allemagne. Ce fut alors qu'on vit clairement quel avoit été le vrai but de Mr. Fox, qui dans ces

tems

tems temoignoit l'attachement le plus zélé et la reconnoissance la plus vive au Duc de Cumberland, dont il avoit reçu des faveurs sans nombre. On avoit eu soin d'éloigner des affaires tous ceux qui étoient dans l'opposition avant le depart du Duc; tel étoit l'état des choses. L'armée d'observation se mit alors en marche, et on regla les mesures à prendre pour la defense d'Hanovre, ou du moins on les fixa de façon qu'aucun nouveau Ministre ne les pût changer. On representa au Roi que les trois illustres personages dont nous venons de faire mention, étoient des sujets incapables d'aucun emploi, et qu'ils n'avoient ni attachement pour sa personne ni zèle pour son service: il y a même lieu de croire que S. M. fut quelque tems dans ce faux préjugé; ce n'étoit pas la premiere fois que de bons Rois avoient été la dupe des fausses impressions que de mauvais Ministres leur ont fait prendre: quoiqu'il en soit, il est certain que le Roi fut bientôt détrompé, et qu'il trouva que personne ne lui étoit plus véritablement attaché ainsi qu'à sa famille, et aux vrais interêts de son peuple; aussi ce digne Monarque s'empressa-t-il à donner les marques les plus éclatantes de sa faveur à Milord Temple, dont personne ne pouvoit nier les talens, la droiture, et la probité.

Le

Le reproche principal que faisoient à Mr. Pitt ses ennemis, étoit, qu'après avoir d'abord si hautement crié contre la guerre d'Allemagne, il y avoit ensuite donné tête baissée, ce qu'ils taxoient de *contradiction manifeste*. Les pauvres petits écrivains payés par Milord Bute pour aboyer contre Mr. Pitt ont épuisé toute leur foible rhétorique, ainsi que celle de leur patron à ce sujet ; ils ont jeté la dessus feu et flamme, et ont même été jusqu'à l'invective. Je ne crois pas que jamais particulier dans les trois roiaumes se soit vu insulté, maltraité, et vilipendé de la sorte ; on en est même venu jusqu'à attaquer ce galant homme sur ses mœurs ; et la calomnie a repandu son venin jusques sur ceux qui pour le bien de la patrie avoient épousé ses sentimens. Mais parmi le fatras d'absurdités dont on a ennuié le public à la charge de Mr. Pitt, aucun sujet n'a été si souvent rebattu et poussé aussi loin que celui-ci. J'avoue que d'abord Mr. Pitt s'est opposé à la guerre du continent ; je n'en disconviens pas, non plus que de tout ce qu'il a avancé à ce sujet. Mais qu'on me dise quand ce Ministre a jamais soutenu que nous n'y devions avoir aucune connexion ; je defie ses ennemis de me repondre. Ille auroient même peine à prouver que jamais il chercha à insinuer qu'il étoit de notre intérêt d'y renoncer.

Per-

Personne ne sentoît plus que lui, que vu la quantité de diverses puissances qui sur le continent cherchoient chacune en particulier à s'aggrandir suivant leurs différens intérêts, dont occasionellement les uns sont ou opposés ou liés à ceux de la Grand Bretagne, il nous étoit impossible de nous en détacher totalement; aussi la seule chose qu'il désapprouvoit dans tout le tems qu'il s'opposa à la guerre d'Allemagne étoit *un certain système*. Système, qu'avec lui plusieurs des meilleures têtes, et en même tems des mieux intentionnées de l'Angleterre, trouvoient inconsistent aux intérêts de la nation. Plan qui n'étoit pas plan, mesures sans mesures, et formées par des Ministres dont les talens n'étoient guères plus avérés que leur intégrité. Voilà quel étoit ce système que Mr. Pitt contrecarroit; il ne vouloit pas que nous entraissions dans les affaires d'Allemagne dans la vuë de servir l'Allemagne seule. Ce qui n'avoit jamais été et ne pouvoit jamais être d'aucune utilité à l'Angleterre. Qu'on me dise, par exemple, quel fruit nous avons retiré de notre alliance avec l'impératrice Reine, que les successeurs de Mr. Pitt appellent l'Alliée naturelle de l'Angleterre; n'avons nous pas dans l'avant dernière guerre entretenu de nombreuses armées en Flandres pour soutenir son parti? Malgré cepen-

cependant tous les efforts de ceux qui étoient alors au timon des affaires, avons nous pu empêcher la France de s'emparer des places que nous voulions couvrir? L'Angleterre, qui seule avoit faite la conquête de Louifbourg, ne la céda-t-elle pas à la France en équivalent des pays bas qui retournerent à l'Impératrice Reine? Comment depuis cette princesse nous en a-t-elle recompensé? Est ce en abandonnant nos interêts au commencement de la dernière guerre? Voilà quel étoit un des plans que Mr. Pitt ne pouvoit goûter, et auquel il s'opposa pendant long tems avec force et vigueur. L'autre étoit, comme nous l'avons dit plus haut, celui que Mr. Fox avoit formé dans le court espace de son Ministère, de tirer du Pole des troupes subsidiaires pour les faire passer à la defense de Hanovre. Ou voit du premier coup d'oeil toute l'étendue de ce système, son absurdité, la depense qu'il exigeoit, et le peu de fruit qu'on devoit s'en promettre. L'Angleterre avoit à defendre Hanovre non seulement contre toutes les forces de terre de la France, mais même contre le Roi de Prusse, le corps Germanique, ou telle autre puissance quelconque. Pour y parvenir, elle prit à sa solde les troupes de Russie; un système aussi sage et aussi politique n'a pas besoin d'apologie; aussi par respect pour ceux qui

en étoient les auteurs, ne veut-on pas se donner la peine de l'éplucher, on ne peut cependant s'empêcher de dire que ce fut un bonheur pour l'Angleterre qu'il n'eut pas lieu. Ce fut sur les ruines de ce beau projet, qu'on voulut faire valoir jusqu'au moment qu'on en vit l'impossibilité morale, que fut bati celui qu'à la fin Mr. Pitt adopta pour se rendre aux desirs de la nation. Mais en y donnant les mains, il sçeut le digérer de façon à le rendre également avantageux à l'Angleterre et à Hanovre. Mr. Pitt n'étoit pas le seul qui entrevit les suites fatales qui en dériveroient, ainsi que ce qu'il en coûteroit pour lui donner de l'ame. Plusieurs politiques aussi sages qu'éclairés avoient à ce sujet les mêmes notions, ce qui les avoit engagé à le fronder. Mais ni ce Ministre, ni ceux qui adoptoient ses sentimens, ne dirent jamais que l'Angleterre ne devoit *absolument pas* se mêler des affaires du continent. Bien loin de là ils étoient d'opinion que suivant le principe adopté au moment de la révolution, on devoit former un système par rapport au continent, par où l'on fut non seulement à même de tenir toujours en bride l'ambition de la maison de Bourbon en Europe, mais de tâcher aussi de ruiner son commerce, et de lui enlever ses principaux établissemens dans les autres parties de l'hémisphère. Si la France souffre, l'Angleterre
en

en profite, parce que ce qui dérange l'une des deux puissances fait du bien à l'autre: au contraire, pour peu que la France s'agrandisse, l'Angleterre se trouve en danger. Mais le système formé en 1743 par rapport au continent donna-t-il le moindre échec à la France? personne n'est assez effronté pour oser l'affirmer. Le système de 1755 lui fit-il plus de tort? il est de notoriété publique que les François volèrent de conquêtes en conquêtes tant en Amérique qu'en Allemagne, jusqu'au moment où Monsieur Pitt se mit à la tête des affaires; et jusqu'à celui où, pour complaire à tout le royaume, il consentit à prendre des mesures relatives au continent; il sçeut par sa seule prudence, sa sagesse, et son application donner de la consistance à ce système, le rendre uniforme, et l'exécuter de façon à le faire servir également à l'Allemagne et à l'Angleterre. *A cette époque ceux qui d'accord avec ce Ministre avoient invariablement frôné ce système, y donnerent les mains dès qu'ils virent qu'il étoit combiné pour les intérêts de l'Angleterre par l'embaras où il jettoit la France. Peut-on donc taxer tant de differens personages, le parlement et tout le peuple, de contradiction manifeste? N'approuva-t-on pas même à Leicester-house le traité conclu avec la Prusse sous le Ministère de Mr. Pitt? L'accusera-t-on donc aussi de contradiction manifeste?* nous avons détaillé

dans l'examen du Ministère de Mr. Pitt quel étoit son système; ainsi pour ne pas tomber dans la repetition, nous nous contenterons de dire que c'est à ce système que nous sommes redevables de tous nos succès, car les François échouèrent si complètement dans leur projet sur Hanovre, que si le feu Roi eut vécu jusqu'à la paix, nous n'eussions jamais sacrifié un pouce de nos conquêtes pour cet Electorat. Je dis plus, ce système fit un tort si considérable aux François, et derangea tellement leur plan, qu'il ne leur fut plus possible de se maintenir en Allemagne; et quoiqu'après la resignation de Mr. Pitt, l'armée alliée ne reçut ni secours, ni assistance, ni renforts de Milord Bute, et que ce Ministre qui à *tout prix* vouloit la paix, avoit résolu d'abandonner tous nos alliés, rien n'empêcha cependant le Prince Ferdinand de prendre Cassel, et d'enlever par ce seul coup aux François tout le prix des victoires qu'ils faisoient sonner si haut: ce qui prouve avec quelle justesse le système de Mr. Pitt étoit combiné pour que l'Angleterre et l'Allemagne en retirassent des avantages réciproques: ainsi, au lieu d'être comme autrefois la dupe de nos connexions avec l'Allemagne, nous scûmes par la prudence de Mr. Pitt en tirer parti, et les François s'y virent battus comme ailleurs.

Quoiqu'en

Quoiqu'en 1743 l'Angleterre ne retirât aucun avantage signalé de ses connexions avec le continent, parce que cet article, ainsi que plusieurs autres relatifs à cette guerre, fut dirigé sur des principes faux et dénués de méthode; cela n'empêcha pas Mr. Pitt de sentir avec combien de justesse, excepté sous les quatre malheureux régnes des Stuarts, on avoit toujours pensé dans ce pays que la bonne politique ne permettoit pas que l'Angleterre parût indifférente à ce qui se passoit sur le continent. Si par exemple, lorsque l'Espagne se déclara contre nous dans la dernière guerre, ou fut convenu, comme la raison sembloit le dicter, de rappeler les troupes Angloises de l'Allemagne, pour supporter le Roi de Portugal, il s'en seroit suivi que la France et l'Espagne se feroient emparé des pays bas; quel est l'homme de bon sens qui pourra me nier que l'Angleterre eut pu voir de sang froid et sans inquiétude l'ambitieuse maison de Bourbon s'accroître aussi considérablement; il eut fallu pour cela avoir renoncé à l'honneur de la nation ainsi qu'à l'intérêt de notre sûreté personnelle, qui se trouvoit engagée dans la défense d'Hanovre, qui n'étoit mêlé dans la querelle qu'à notre occasion. La grande Elizabeth, quoiqu'elle n'eut d'autre ennemi que l'Es-

pagne

pagne, ne crut pas devoir lui laisser les pays bas, dans la crainte que ses sujets ne souffrissent d'un pareil aggrandissement. Ne nous eu-t-on donc pas blâmé d'abandonner ces mêmes pays à la France et à l'Espagne? puisque de leur foiblesse dépend notre sûreté.

Tout ce qu'on a objecté de plus raisonnable contre la guerre d'Allemagne, est ce qu'elle nous a coûté. J'avoue que d'un côté ou d'un autre, il peut y avoir eut de la malversation, et il seroit à-propos qu'on sçeut à qui s'en prendre; parce qu'il est naturel que ceux qui ont eu la manutation des deniers publics, et en ont abusé, doivent en rendre compte; mais jusqu'à ce qu'on connoisse le coupable, il seroit injuste d'accuser personne. L'on doit ici cependant justifier l'illustre personnage à qui on semble en demander compte. Parmi les differens écrits qui ont paru contre Mr. Pitt, au sujet des depenses de la guerre d'Allemagne, les uns l'en regardent comme l'auteur direct, d'autres plus moderés se contentent de l'insinuer. Est-il donc responsable des malversations qui peuvent s'être passées? cependant pour peu qu'on soit au fait de notre constitution, on ne peut ignorer que dans le poste où se trouvoit Mr. Pitt, il ne pouvoit en aucune façon se mêler de
la

la depense, cet article regarde un tout autre département qui ne depend en rien des Secrétaires d'Etat. Mr. Pitt ne fit jamais que tracer les plans et en diriger les operations. S'il y a fait des fautes, on peut à juste titre l'en rendre responsable; mais on n'en peut trouver: et parce que ses ennemis ne peuvent mordre sur lui de ce côté, ils lui imputent des fautes dont suivant les loix de l'équité on doit demander compte à d'autres. Au reste, il a le cœur si net sur cet article qu'il peut hautement lever les mains, et dire à ses ennemis, *Voiez mes doigts, il n'y est pas resté un sol de l'argent du public.* S'il y a eu de la malversation à ce sujet, Mr. Pitt sera le premier à demander qu'on fasse les perquisitions les plus exactes pour découvrir à qui on doit l'attribuer; personne ne desire plus ardemment que lui de savoir comme les deniers publics ont été employés; et personne n'a plus d'envie de tirer toute cette affaire au clair; je ne fais pas trop si ses ennemis, ainsi que ceux qui ont machiné cette belle paix que nous venons de faire, pourroient en dire autant: Mr. Pitt feroit-il de pareilles avances s'il ne se sentoit la conscience nette à ce sujet?

Ses antagonistes n'ont-ils pas poussé l'injustice à son comble et montré bien peu de patriotisme, qu'oi qu'ils voulussent en afficher

ficher beaucoup, lorsqu'ils ont tout fait pour peindre l'Angleterre dans un état déplorable, manquant d'argent, et sans esperance de pouvoir se soutenir plus long-tems, comment pourront-ils se laver d'avoir publié que nous n'avions ni hommes, ni argent, que nous étions ruinés sans ressource, et que si nous continuions la guerre un an de plus il nous faudroit succomber sous les armes des François? Ce langage est bien plus celui de la trahison que du patriotisme, mais il est naturel dans la bouche des ennemis de Mr. Pitt, et on a deux fortes raisons pour ne pas s'étonner de le leur voir tenir; la premiere, parce que c'étoit le langage favori de leur chef, et la seconde parce que celui-ci est Ecoissois, et que l'Ecosse est generalement regardée comme l'ancienne et naturelle alliée de la France. Rien de si facile que de prouver que tant au dehors qu'au dedans nos affaires étoient sur le pied le plus florissant sous le ministère de Mr. Pitt, et qu'on ne peut rien se rappeler de pareil avant ni après cette époque; c'est un fait dont un chacun est convaincu, et ce qui est également vrai, et que les ennemis de l'Angleterre (car on ne put les nommer autrement) passent sous silence; ce qui dis-jé est vrai, est que le commerce a fait entrer plus d'argent dans le

pays

pays qu'il n'en est sorti pour les frais de la guerre; par conséquent jamais l'Angleterre ne se vit plus à même de les supporter: aussi jamais le peuple ne parut il plus empressé à seconder un Ministre qui avoit toute sa confiance, dont il connoissoit la probité, et sur qui il sçavoit qu'il pouvoit entièrement se reposer; de sorte que quelque fortes qu'eussent été les sommes nécessaires au bien de l'état, on les eut trouvée d'abord. Tout le monde sçait que nous étions à même de continuer la guerre bien plus long tems, et qu'on auroit pu faire une paix beaucoup plus avantageuse; une bonne paix est le seul but de la guerre, pourquoi n'y sommes nous pas parvenus? c'est à ceux qui ont *sacrifié* les intérêts de la nation à leurs vues particulières, en *sauvant* nos ennemis d'une banqueroute infaillible, qu'il faut en demander compte.

On n'a repandu que dans un faux jour la conduite de Mr. Pitt par rapport à la guerre d'Allemagne, lui reprochant d'y avoir acquiescé, après l'avoir frondé si long tems. Il n'est fortes d'invectives que n'aient débité contre lui les plumes venales et serviles des misérables aux gages de ses antagonistes; ils n'ont rien négligé pour le représenter comme un homme irrésolu, changeant à tout vent, et pour le prouver ils allèguent qu'après s'être fortement opposé à la guerre d'Alle-

D

magne,

magne, il y a dans la suite donné les mains ; ils n'ont garde de dire que ce n'étoit pas cette guerre en elle même que désapprouvoit Mr. Pitt, mais la façon de la faire ; que lors qu'il entra dans les affaires, il nous trouva en Allemagne, et qu'il lui étoit impossible de changer totalement des mesures prises de longue main par ses prédécesseurs ; on fait aussi à n'en pouvoir douter que ce ne fut que du consentement unanime de la nation que ce Ministre donna dans la guerre du continent ; de sorte qu'à proprement parler ce sont les mesures de la nation, plutôt que celles de Mr. Pitt, et ce qui nous avoit décidé étoit la bataille de Rosbach qui avoit mis toute l'Angleterre de bonne humeur. Sans cette victoire jamais l'armée Hanovrienne n'eut repris les armes, et l'Angleterre ne se fut pas vu obligée à l'entretenir. Tout ce qu'en pareil cas Mr. Pitt ou tout autre Ministre pouvoit faire, étoit de planer un système juste et uniforme sur les mesures les moins défectueuses prises avant lui, d'en tirer ce qu'il y trouveroit de mieux ; et de former un plan raisonné pour pouvoir écraser l'ennemi, et par là servir également l'Angleterre et Hanovre. Les succès brillants qu'il nous a procuré sont des preuves infaillibles que ce Ministre n'a pas fait un pas qui n'ait été pour le bien de l'Angleterre, et nous en
gouter-

gouterions aujourd'hui les fruits pour les transmettre à nos descendans, si on lui eut laissé la direction des affaires jusqu'à la paix. Son antagoniste, qui depuis fut son successeur, acquiesça lui-même à la guerre du continent; mais à peine George Second eut-il les yeux fermés, qu'insensible à tout autre sentiment qu'à la soif des grandeurs, il changea de batteries, et s'y opposa. Enfin il rompit lui-même une alliance à laquelle il avoit donné son approbation.

Le public peut facilement juger par ce que nous venons de dire au sujet de la guerre d'Allemagne, de la véracité et de la candeur de ceux qui ont osé prendre le parti du Ministère aux dépens de la réputation d'un homme qui a servi son pays avec autant d'intégrité et d'application que de gloire et de succès; heureusement qu'autant en emporte le vent; on pourra aussi conclure de là jusqu'à quel point on doit ajouter foi à ces plumes venales sur les autres chefs d'accusation* qu'ils forment contre Mr. Pitt.

Ceux

* Parmi le nombre des fausses imputations alléguées à la charge de Mr. Pitt, nous citerons un article d'autant plus nécessaire à éclaircir que différentes personnes y sont mêlées, et que peu en savent au juste la vérité. On avoit voulu prétendre que le Roi de Portugal avoit enfreint les traités avec nos negocians sur l'article du vin; que ceux-ci s'en étant plaint à

Ceux qui avoient enfanté le projet de mettre un droit d'accise sur le cidre, n'ont rien épargné pour envenimer celui que la nécessité des tems a forcé d'imposer sur la biere pendant le Ministère de Mr. Pitt. Si l'accise sur le cidre n'eut pas eu lieu, sans doute que les défenseurs de Mr. George Grenville n'eussent pas représenté les droits sur la biere comme une taxe aussi onereuse qu'oppressive, et qu'on avoit la cruauté *d'extraire de la sueur de l'industrie*. Mais on ne s'étendoit si fort sur la biere, que pour diminuer l'aigreur du cidre, et pour tâcher de démontrer que les successeurs de Mr. Pitt n'avoient point accablé le peuple plus qu'il ne l'étoit auparavant, quoiqu' ils eussent étendu l'accise. Voilà tout ce qu'ils

Mr. Pitt, ce Ministre n'avoit fait aucune *attention à leurs remontrances*. Ce dernier point est totalement faux : bien loin d'avoir négligé d'examiner ces plaintes, Mr. Pitt y sacrifia plusieurs nuits, et ne cessa de s'en occuper jusqu'à ce qu'après de sures informations, il fut convaincu que le tout étoit mal fondé, et que jamais la cour de Lisbonne n'y avoit donné lieu : et pour convaincre les intéressés que Mr. Pitt avoit fait à ce sujet *les démarches nécessaires*, on les renvoia au Ministre de Portugal à Londres qui les en assura. On pourroit citer mille autres traits, et les réfuter aussi aisément ; mais à quoi bon se donner cette peine ? puisque le public impartial rend justice à la droiture de sa conduite, qu'il est persuadé que jamais Ministre ne fit d'avantage, et que peut-être il eut fait plus, si souvent il ne se fut vu les mains liées.

ont.

ont pu alleguer de plus favorable pour se disculper sur l'article du cidre. Cependant ils ne passent à Monsieur Pitt aucunes bonnes qualités, ils désapprouvent tout ce qu'il a fait; et lors qu'ils viennent à parler d'eux mêmes, ils disent *qu'ils n'ont pas fait pire que lui*; n'est il pas singulier qu'après avoir dit que Mr. Pitt n'avoit fait que des fautes, ces gens s'imaginent gagner la bonne opinion du public en assurant qu'ils n'en ont pas commises de *plus lourdes*. Mais au fond ils sçavoient que la reputation et les services de Mr. Pitt sont gravés dans les cœurs de ses compatriotes, qui se ressouviendront toujours avec reconnoissance des services qu'il a rendu à la nation pendant son Ministère, et n'oublieront jamais son intégrité, sa droiture, et la sagesse de ses démarches. C'est de cet estime, qu'en general les Anglois ont pour Mr. Pitt, dont ses successeurs sont jaloux, et ils se flattent de gagner la même popularité en disant qu'ils n'ont pas fait *pire que lui*, et ajoutant qu'il s'est opposé à une taxe qui n'est ni plus odieuse ni plus oppressive que celle qui a passé de son tems. Il s'agit d'éclaircir ce fait. Lorsque Mr. Pitt porta la parole à la Chambre des Communes pour faire passer l'impôt sur la biere, rien n'étoit mieux digéré, en égard aux sommes immenses dont l'état avoit alors besoin, d'autant plus que les brasseurs avoient re-

solu

solu entre eux de l'imposer quand bien même le parlement ne l'eut pas fait. De sorte qu'on ne peut que louer Mr. Pitt de l'avoir fait passer, parce que quand bien même il n'eut pas été Ministre, on eut *extrait* le même argent *de la sueur du peuple*. Mais c'étoit de sa part un coup de politique forte utile à la nation en général, de faire servir au bien de l'état, et d'employer pour humilier l'ennemi, un argent au moien duquel un petit nombre de particuliers cherchoient à s'enrichir*. Il faut convenir au sujet de cette taxe que si jamais il en fut levé avec peu de murmure pour le bien de l'état, ce fut celle-ci. Cela prend même si bien aujourd'hui que le peuple qui d'abord la trouvoit un peu dure commence à s'y faire, et il en dérive un revenu si considérable, que pour parler favorablement de ceux qui cherchent à la rendre odieuse, on doit dire que c'est témoigner peu de fidélité pour le gouverne-

* Si une tête aussi faite pour les affaires, aussi sage et aussi pénétrante que celle de Mr. George Grenville, eut alors été au timon des affaires, sans doute qu'elle eut enfanté quelque nouvelle taxe à lever sur l'industrie; et eut paisiblement laissé les brasseurs percevoir la leur avec impunité; par là le peuple en eut payé deux. Mr. Pitt y mit ordre, en appliquant au bien de l'état celle que les brasseurs étoient à la veille d'imposer eux mêmes.

ment

ment de la critiquer, jusqu'à ce qu'ils en aient trouvé une moins onereuse pour la remplacer.

Quant à l'impôt sur le cidre, ils ont avoué ingenuément qu'il étoit aussi précipité que peu politique et mal combiné; ils sont convenu, en s'en r'apportant à l'acte passé sous Guillaume Trois, que cette taxe augmente encore les loix de l'accise, parce que l'acte de Guillaume ne taxe que ceux qui font du cidre des fruits qu'ils achètent, au lieu que le dernier s'étend en général sur tous ceux qui en font. Ils prétendent qu'il y a peu de difference entre les uns et les autres, quoique personne n'ignore que le nombre des premiers n'est pas à comparer à l'autre, et que ceux qui en général font du cidre sont les gentilshommes qui ont beaucoup de pomes, ceux qui possèdent des fiefs et les payfans de cinq ou six différentes contrées. Il y a d'ailleurs une grande difference entre celui qui fait du cidre du fruit qu'il achete, et le payfan qui emploie les pomes qu'il fait croître; il dépend du bon plaisir d'un chacun d'acheter des pomes et d'en faire du cidre, on sçait alors à quels termes on se soumet aux loix de l'accise; au lieu que la payfan qui les cultive, se trouve forcé de se soumettre à ces mêmes loix, sans que ce soit de son propre choix, à moins de
vouloir

vouloir perdre le produit de sa ferme. Lorsqu'on mit la taxe sur la biere, on eut soin que conformément aux regles de la justice elle ne comprit que ceux qui en vendoit. Chacun peut brasser telle quantité qu'il lui plait; au lieu que le paysan qui fait du cidre de ses pomes est obligé d'en faire plus qu'il n'en peut consommer, sans quoi son fruit se pourriroit. On a voulu suggérer que cette taxe engageroit differens particuliers à faire du cidre, et que ceux-ci en achetant le fruit du paysan le dispenseroit des visites des employés. Beau trait d'imagination! dont la suite seroit que le paysan dont la ferme ne produit que des pomes se verroit dans la dure alternative de se trouver ou exposé à une oppression dont tout autre fermier seroit exempt, ou forcé de vendre son fruit au premier monopoliste, qui ne manqueroit pas de tirer parti de la nécessité où il seroit de se defaire de ses denrées, et par conséquent ne lui en offriroit que ce qui lui plairoit. La taxe sur la drêche n'est pas à beaucoup près aussi dure, il depend du brasseur de s'y soumettre ou non, il n'est pas forcé de brasser son orge; parce que l'orge se conserve long-tems; et supposé qu'il ne trouve pas à s'en defaire avec avantage dans le pays, il peut le faire passer chez l'étranger, et reçoit même du gouvernement

mient un léger bénéfice au prorata de ce qu'il transporte hors du pays; de sorte que l'orge est une denrée dont on peut aisément trouver le débit, au lieu que les pommes ne peuvent servir qu'à faire du cidre. On ne peut les faire passer chez l'étranger, et l'on ne peut même différer long-tems à les vendre, crainte qu'elles ne pourrissent. Le brasseur a encore un autre moyen d'employer son orge, qui est de le distiller, en ce cas il a de plus l'avantage du premium; l'on peut il est vrai distiller le cidre, mais il n'y a pas de premium; comment ose-t-on donc avancer que la taxe sur la biere est aussi onéreuse que celle du cidre? Je défie aux partisans du Ministère de le démontrer: malgré cela ils font sonner bien haut la permission qu'un chacun peut acheter pour cinq chelins par tête permission, moyennant laquelle toute personne qui ne fait du cidre qu'autant qu'elle en peut consommer, est exempte des visites des rats de cave. Mais lors qu'un paysan prend une ferme où il ne croit que des poires et des pommes, son intention n'est pas de ne faire du cidre et du poiré que pour lui et sa famille. Il est aisé de juger sur la quantité qui s'en consomme en Angleterre, et sur ce qu'on en transporte chez l'étranger, que ce que le paysan en consomme pour lui même n'est que très peu proportionné à la quantité

E

de

de fruit qu'il cultive. Mais pour démontrer encore mieux toute la frivolité de cet argument, supposons qu'on ait taxé le bled; croit-on que ce seroit un remède proportionné au mal, d'exempter de ce droit le fermier pour la quantité dont il peut avoir besoin dans son propre ménage? Les champions du Ministère assurent effrontément de leur propre cru que c'est à tort qu'on se récrie si hautement sur la façon de lever ce droit, à moins disent-ils *que ceux qui font du cidre ne doivent jouir de plus de liberté que ceux qui font d'autres liqueurs.* A quoi on peut aisément leur répondre sans s'éloigner de la vérité, ni du bon sens, que le paysan qui cultive des pommes, doit avoir autant de liberté que celui qui cultive de l'orge, et qu'il est forcé d'être marchand de cidre, parce que le seul produit de sa ferme est en pommes, tandis que celui qui cultive de l'orge peut se dispenser d'être ou marchand de drêche ou brasseur. De tout ceci le lecteur eut aisément conclurre que cette taxe est une extension manifeste des loix de l'accise, vis-à-vis de gens qui auparavant n'y étoient pas sujets, et qui par là se voient aujourd'hui sur un pied plus défavorable que ceux de leurs concitoyens qui habitent d'autres contrées du royaume où ces loix n'ont pas lieu jnsqu'ici; et que de tous sens cette

taxe

taxe est plus odieuse, plus cruelle, et plus oppressive que celle de la biere. On peut aussi ajouter qu'elle n'est nullement proportionnée aux besoins de l'état; tandis que les droits sur la biere produisent des sommes si immenses qu'ils soutiennent pour ainsi dire la nation. Qu'on me dise donc à présent, lequel fait le moins de tort au peuple? La réponse est si naturelle, qu'il est inutile de l'alléguer. Malgré qu'on ait démontré les avantages réels qui provenoient des droits sur la biere, les prétendus défenseurs du bien public, ces dignes suppôts de la liberté du peuple, ces bons œconomes, qui ont de beaucoup augmenté nos dettes, ont promis de les faire supprimer; dans la vaine espérance que par là ils plairoient au peuple. Mais pourquoi n'ont-ils pas tenu leur promesse? La chose n'est pas dans leur pouvoir. Ils sentent combien cette taxe est avantageuse, et leur cerveau n'en peut enfanter de meilleure. Cependant ils ont eut l'effronterie d'oser, sous les étendarts du patriotisme, déclamer contre cette taxe (s'imaginant par là diminuer la reputation de Mr. Pitt, ce qui depuis qu'ils sont en place a paru être leur unique but) et se faire un nom; sans en avoir pu donner une autre qui l'emporta sur celle-ci: enfin l'unique chose dont leur cerveau put accoucher fut l'accise la plus

odieuse, la plus pesante, et la plus oppressive, qu'on put imposer; sans compter qu'elle étoit marquée au coin de la partialité, parce qu'elle ne touche que l'Angleterre; presque toutes les contrées de l'Angleterre font du cidre, quoique le fruit qu'on y emploie ne croisse le plus généralement que dans six ou sept de ces contrées; mais l'Ecosse n'en fait pas du tout. On n'osoit pousser la partialité au point de mettre une taxe générale sur l'Angleterre, sans y comprendre l'Ecosse. Aussi recoura-t-on à un expédient un peu plus décent; en chargeant l'Angleterre d'un fardeau onereux dont on étoit sûre que l'Ecosse n'auroit rien à supporter; cette contrée de prédilection ne doit pas se sentir des calamités qui affligent sa soeur adoptive, tant pour la taxe en elle-même, que pour la voie oppressive de la lever, voie qui rend le fardeau cent fois plus pesant. Sans doute que par là on comptoit dédommager en quelque façon l'Ecosse de tout le tort que lui avoient fait l'ambition d'un de ses enfans. Les Anglois avoient de l'obligation aux Ecossois pour tous les services qu'ils avoient rendu à la patrie pendant le cours de la guerre, et ils devoient les aimer; ce motif eut sans doute complété l'union, et fait cesser toute idée de différence entre les deux nations, sans l'ambition

tion d'un particulier, qui a redoublé la jalousie naturelle, et reculé au moins de vingt ans cette union si fort à désirer.

On reproche aussi à Mr. Pitt d'avoir contrecarré la paix qu'a fait Milord Bute, tandis qu'il avoit été prêt d'en signer une *moins avantageuse*. Nous avons dit dans *l'examen du Ministère de Mr. Pitt* quels avoient été ses termes, on peut voir dans l'examen de celui de Milord Bute ceux qu'il a obtenu de la France; et comme il en a agi avec nos alliés. Mais pour mettre un chacun à même de juger si la paix qu'a faite Milord Bute est dans bien des sens *meilleure*, et dans aucun *pire* que celle que Mr. Pitt proposoit, nous allons examiner quelques articles de chacune, les comparer l'un à l'autre pour voir combien ils diffèrent, sur-tout du côté de l'avantage. On ne prétend pas ici faire valoir le mérite de la paix qu'a conclu Milord Bute; parce que toute la nation la regarde comme infâme et peu seure, ce qu'on pourroit prouver par des faits sans nombre: on ne veut que montrer que Milord a cédé plusieurs articles principaux sur lesquels Mr. Pitt insistoit; et que conséquemment, vu la différence des circonstances, la paix qu'il a *faite* n'est pas à beaucoup près aussi *avantageuse* que celle que Monsieur Pitt auroit faite.

Nego-

NEGOCIATION de
Mr. P I T T.

Mr. Pitt, d'accord avec tout le Ministère, insistoit " que les François ne pêschassent absolument sur aucune des côtes appartenantes à la Grande Bretagne, soit sur le continent, soit sur les isles situées dans le golphe de St. Laurent; parceque les propriétaires de ces côtes sont les seuls qui ont jouis de cette pêche, et qu'ils l'ont exercé sans jamais déroger au privilege accordé par le 13^{eme} article du traité d'Utrecht."

Mr. Pitt refusoit absolument de ceder aux François l'isle de Mique-

Paix de Milord
B U T E.

Milord donne aux François " la permission de pêcher dans le golphe de St. Laurent à condition qu'ils n'approcheront pas de trois lieues des côtes de la Grande Bretagne, et de quinze de celles du Cap-Breton, leur permettant aussi de pêcher et de sécher leur moruë sur un certain district des côtes de Terre Neuve." Si les François sont aussi alertes sur leurs intérêts que nous les avons trouvé jusqu'ici, ils avoueront ingénûment que cela s'appelle leur avoir accordé la pêche en entier.

Il cede à la France les isles de St. Pierre et de Miquelon, dans tous

Miquelon, et le Ministre de France dit à Mr. Stanley, " qu'il n'insisteroit pas là dessus; lorsqu'il fut question de céder la seule isle de S. Pierre, ce ne fut que sous quatre conditions indispensables*. Mr. Pitt ne vouloit pas entendre parler de céder l'isle de S. Pierre, ni aucune autre; car malgré l'impudence des partisans du Ministère, ils ne peuvent nier que Milord Temple et lui insisterent vigoureusement sur ce que nous dussions nous réserver la pêche à nous seuls, et ils ajoutèrent qu'on ne devoit ab-

tous leurs droits, sans aucune des conditions de Mr. Pitt; sans se réserver le droit d'y avoir un commissaire Anglois. Il est vrai que nous avons pour garant la parole du Roi de France; mais il n'est pas question que son successeur s'engage à la moindre chose.

* Ces conditions étoient, que la France ne pêcherait pas sur les côtes de l'isle; quelle n'y érigerait aucuns forts, et n'y entretiendrait pas de troupes; qu'il y auroit toujours un commissaire Anglois; et que de tems à autre les vaisseaux Anglois auroient droit de la visiter pour voir si tout s'y passoit conformément au traité.

absolument pas s'en
désister; mais sur cet
article, comme sur
bien d'autres, la ca-
bale l'emporta.

Mr. Pitt vouloit
que nous conserva-
sions Senegal et Go-
rée sur les côtes
d'Afrique, " parce
que, disoit il, Senegal
ne pouvoit se soutenir
sans Gorée, et Mr.
de Buffy avoit ordre
de consentir à la ces-
sion."

Mr. Pitt refusa
tout net de céder S.
Lucie, comme on le
voit dans le cours de
sa négociation.

Milord Bute raia
Gorée qui est de la
dernière importance
aux François, parce
qu'elle assure leur tra-
fic pour les nègres,
dont ils ont besoin
pour leur colonies
d'Amérique.

Milord Bute céda
S. Lucie, avec tous
ses droits; c'est la
seule de toutes les
illes neutres qui soit
de quelque impor-
tance; et comme la
France avoit recou-
vré les isles d'où elle
tire le sucre, S. Lu-
cie lui rend la supé-
riorité qu'elle avoit
eu auparavant dans
l'Amérique Septen-
trionale;

Mr. Pitt agissoit avec vigueur et droiture pour les intérêts du Roi de Prusse ; la réponse à l'ultimatum de la France portoit, " Quant à l'évacuation et à la *restitution* des conquêtes faites par la France sur les alliés du Roien Allemagne, comme de Vefel en particulier, et des autres places appartenantes au Roi de Prusse, S. M. persiste dans ce qu'elle a demandé à ce sujet dans son *ultimatum*, c'est à dire qu'elles soient *rendues* et évacuées ; le Ministère de Versailles aiant , proposé de garder les pays qui ap-

trionale ; en un mot, elle lui est de la *dernière* conséquence.

Le Ministre Ecoissois trompa et trahit le Royde Prusse ; contre la foi des nations, il refusa à ce Monarque les subsides promis par les traités. De plus, lorsque dans les préliminaires de paix, il stipula qu'on *restituerait* et évacueroit toutes les conquêtes faites sur nos alliés, il se contenta vis-à-vis du Roi de Prusse de stipuler *l'évacuation*. Les François possédoient Clèves, Guel-dres, et Vezel appartenants à ce Prince ; de sorte qu'au lieu d'agir vis-à-vis du Roi de Prusse, avec la bonne foi qu'on doit à un allié, Milord

F

Bute

appartenoient au Roi de Prusse, Mr. Pitt répondit par écrit, de l'avis de tout le Conseil du Roi, " On ne peut absolument admettre la proposition relative au Roi de Prusse, l'honneur Britannique en souffriroit, ainsi que la fidélité scrupuleuse avec laquelle S. M. veut invariablement remplir ses engagements."

Bute le traita en ennemi déclaré; en laissant les François les maîtres d'évacuer toutes ces places et les differens pays qu'ils avoient du Roi de Prusse *a qui bon leur sembleroit*. A la fin, ce grand politique se servit de cette phrase vulgaire, *Serons nous donc obligés de nous battre pour reprendre les pays du Roi de Prusse?*

Le Roi de France déclara qu'il n'avoit conquis ces places que pour l'impératrice Reine, et que par conséquent il étoit obligé de les lui remettre. Mais le Roi de Prusse menaçant de porter à ce sujet la guerre aux pays bas, le Roi de France offrit de

de lui rendre ces places, à condition qu'il signa une neutralité pour les pays bas Autrichiens, ce à quoi le Monarque Prussien acquiesça; de sorte que ni la France, ni l'Angleterre ne peuvent se flatter d'avoir rendu au Roi de Prusse son pays. Les suppôts de Milord Bute furent amplement sou-
doiés pour tourner le Roi de Prusse en ridicule dans les termes les plus triviaux, l'appellant le *pirate roial*, quoique lorsqu'il avoit été fait mention de lui sur le trône, on l'eut appelé un Prince magnanime, et un fidel allié de l'Angleterre. On les paia pour publier que

notre propre intérêt vouloit que nous lui manquassions de parole, et qu'un pareil procédé ne choquoit en rien le droit des nations. On ne s'en tint pas là; il y a des gens qui prétendent qu'on entretint une correspondance avec la cour de Peterbourg, dans laquelle le Ministère Anglois disoit, ou faisoit entendre dans les termes les plus forts, que nous étions fâchés que le feu Empereur de Russie abandonna l'alliance de l'impératrice Reine, et qu'il ordonna à ses troupes de se séparer de celles de cette Princesse; que l'Angleterre ne souhaitoit pas que le Roi de Prusse s'aggrandit aux dépens de

de la maison d'Autriche; et qu'au contraire elle seroit charmée de le voir réduit à son simple Electorat,

On peut voir dans ce court parallèle la différence qu'il y a entre les deux paix. Reste à examiner quelle étoit notre position quand on offrit ces articles. Lorsque Mr. Pitt étoit en négociation, l'implacable Impératrice de Russie vivoit, les affaires du Roi de Prusse étoient dans l'état le plus déplorable, et la Hesse, ainsi que d'autres pays de nos alliés, se trouvoient entre les mains de l'ennemi. Mr. Pitt cédoit la Guadaloupe pour prix de la Hesse. Lorsqu'au contraire Milord Bute négocioit, les Russes avoient abandonné la grande alliance*; il ne restoit plus au Monarque Prussien qu'un ennemi à combattre, et il avoit des avantages considérables sur lui. D'un autre côté la nation s'étoit endetté de douze millions, et

* L'auguste Catherine étoit alors parvenue au trône; cette impératrice étoit trop bonne politique pour favoriser l'aggrandissement de la maison de Bourbon, ni pour aider une Princesse qui dans le cours de la guerre avoit paru craindre que les Russes ne s'étendissent trop en Allemagne.

se trouvoit en guerre avec l'Espagne. Mais nous nous voions par là maîtres de la Martinique, de S. Lucie, des Grenades, de Dominique, de St. Vincent, et de la Havana qui est la clef des possessions Espagnoles en Amerique, nous avions de plus enlevé à l'Espagne neuf vaisseaux de ligne, plusieurs vaisseaux marchands considérablement chargés, et des trésors immenses. D'ailleurs nous avions forcé les François d'évacuer la Hesse. Pourquoi donc M. lord Bute leur a-t-il rendu la Guadaloupe et la Martinique? Quant à la guerre d'Espagne, le peu de tems qu'elle dura, vû la resolution positive du Ministère d'avoir la paix à quelque prix que ce fut, fit assez voir combien peu nous avions à craindre de cette puissance. Pour la guerre de Portugal, que les amis du Ministère représentoient comme l'hydre que nous avions à combattre, elle servit à occuper soixante et dix ou quatre-vingt mille hommes de troupes de l'ennemi; qui bien avant qu'on fit la paix étoient si harassées, qu'elles se voient hors d'état d'aller en avant, vû l'impossibilité d'agir dans un pays étranger, naturellement montagneux, et à la barbe de l'ennemi. Quant à nos dettes, qui est l'article sur lequel les Anti-Pitts crient le plus fort, il faut considérer,

dérer, qu'il n'est pas possible d'avoir de grands avantages sans de grandes dépenses; il seroit aussi fou de le prétendre, que de vouloir remporter des victoires complètes sans qu'il en coûtât du sang. En un mot, par le court exposé que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur de choses que tout le monde sçait être vraies, il est clair que l'Angleterre se trouvoit dans une meilleure position, et avoit une supériorité bien plus marquée sur ses ennemis, lorsque M^llord Bute fit la paix que lorsque Mr. Pitt étoit dans le Ministère; malgré cela, cependant le premier a fait une paix beaucoup plus *désavantageuse* * en tout sens que celle que Mr. Pitt eut faite, si l'on considère la différence des circonstances; les faits sont si clairs, et si convaincans, que l'esprit le plus borné peut les entendre sans qu'on entre dans plus de détail.

Voilà quels sont les principaux chefs d'accusation que les ennemis de Mr. Pitt alléguent contre lui; pour peu qu'on soit impartial, on verra aisément combien peu ils sont fondés; ce qui mène naturellement à juger du tort qu'on a fait à ce grand homme

* Plus cette paix étoit désavantageuse pour nous, plus elle fait d'honneur au Duc de Nivernois, qui pour son particulier s'est acquis l'estime et les égards d'un chacun dans ce pays.

dans

dans les contes scandaleux* qu'on a débité à son sujet, et qui ont été repandus dans le public par gens qui ne cherchoient qu'à l'abuser, gens qui sont jaloux de la reputation qu'il s'est faite dans son pays; et qui, ne pouvant effacer ni la gloire de son Ministère, ni l'importance de ses services, ont recours aux mensonges les plus grossiers et les plus infames, ce qui devrait faire rougir l'humanité. On croit donc devoir avertir le public d'être sur ses gardes, et de ne pas croire légèrement ce que débitent les rivaux de Mr.

* Comme Mr. Pitt n'a pas jugé à propos de répondre à ceux qui ont eut la malice d'avancer que dans sa dernière négociation avec le Roi, il s'étoit écarté du respect qu'il devoit à la Majesté, nous ne trouvons rien de plus propre à détruire une imputation aussi fausse, que de citer un fait connu de Mr. George Grenville lui-même. Le Mercredi d'après la dernière conférence qu'eut Mr. Pitt avec le Roi, Milord Temple et ce Ministre vinrent à St. James faire leur cour, ils furent tous deux reçus avec bonté; S. M. même de la façon du monde la plus obligeante, dit à Mr. Pitt : *J'espère, Monsieur, que vous ne vous serez pas trouvé incommodé d'avoir été si long tems de bout Lundy dernier.* Le Roi eut il poussé la complaisance à cet excès, si Mr. Pitt lui eut manqué comme on a voulu le repandre dans le public? on l'a accusé de la même chose vis-à-vis de Mr. Allen de Bath; et pour détromper le public, ils se sont écrits à ce sujet des lettres qu'on a publié. Alors la vérité a triomphé, le mérite de Mr. Pitt en a paru dans un plus grand jour, et ses ennemis en sont devenus plus odieux.

Pitt,

Pitt, qui ne font contre lui que parce qu'il a bien servi sa patrie, et ne se sont joint au parti opposé que pour en partager *les dépouilles*. Il a des ennemis sans nombre, parce qu'il éclipsa les uns, répara les fautes des autres, et qu'enfin il découvrit la turpitude de plusieurs; il ne fit jamais la cour qu'à ceux qui étoient disposés à servir la nation. Comme il étoit incorruptible, il ne cherchoit à corrompre personne. Il fuioit également les paresseux, les prodigues, ceux qui ne font rien que par intérêt où que l'orgueil dirige. Il anéantit le pouvoir de la France, auquel les Jacobites avoient fait grace à la paix d'Utrecht, et que les Toris ont relevé à celle de Fontainebleau. Si on l'eût laissé faire, il eût soumis l'Espagne, et anéanti les pactes de famille; mais un favori, plus jaloux de maintenir son crédit à la cour, que des intérêts de l'Angleterre et de l'Europe, l'en a empêché. Il ne quitta les affaires que lorsqu'il vit qu'on avoit plus d'égards aux fantaisies d'un mignon qu'à l'honneur et à la sûreté de la nation. Il rougit de voir la faiblesse de ses compatriotes, mais jamais il ne tenta à les corrompre. Ils tendoient les mains, et vendirent la liberté de leurs descendans pour une soupe à l'Ecossoise, ils finirent par endosser la livrée du premier Ministre.

G

Voilà

Voilà le vrai principe de toutes les invectives qu'on a répandu contre Mr. Pitt.

Epoque dont la postérité rougira !

Mais plus on s'est efforcé à le calomnier, plus ses grandes qualités ont paru dans leur éclat ; sans doute il a ses défauts, mais on lui en feroit grace en faveur de ses vertus, si on ne cherchoit en montrant ses foibles à anéantir la mémoire des services signalés qu'il a rendu. Ses ennemis n'ignorent pas que leur triomphe dépend de son abaissement. Ils cherchent à lui trouver de la fierté, pour faire passer l'insolence du favori pour de l'affabilité. C'est dommage qu'ils ne peuvent pas dire qu'il est un sot ; alors ses successeurs seroient de beaux esprits. Venez vils flatteurs, que rien ne vous retienne ; imputez lui tous les crimes de votre patron, c'est la seule voie de disculper celui-ci ; jurez qu'il s'est faite une rente viagère de trente mille livres sterlings ; qu'il a gagné des sommes immenses par les baux qu'il a passés dans la guerre d'Allemagne ; dites que l'accise sur le cidre part de sa tête ; qu'il fit arrêter dans le cours de son Ministère des Membres de Parlement * ; qu'il a mandié la paix,

* Nous touchons au moment de voir rendu à la patrie un homme qui s'est sacrifié pour elle, et à qui on ne peut reprocher qu'un excès de zèle et de vivacité.

et

et f - - - l'approbation du P - - - t; qu'il a chargé la liste civile de pensions, qu'il a fait entrer au conseil des Jacobites connus, qu'il a éloigné du trône les premiers de la noblesse*: et qu'au milieu de tous ces traits d'insolence, la peur le prit, et qu'il s'est sauvé à Harrowgate.

* Voyez à ce sujet le Nord Breton, No. 105.

charge de l'administration du P. - - - - -
charge de l'administration de la prison, qu'il a
été nommé au conseil des Jacobins connus
pour le service de la nation les premiers de la
révolution et pour l'administration des affaires
publiques pendant le plus court de son
séjour à Paris.

Il a été nommé à la Convention le 1er
septembre 1792.

Il a été nommé à la Convention le 1er
septembre 1792.

Il a été nommé à la Convention le 1er
septembre 1792.

RÉCAPITULATION

Exacte des principales Démarches

D E

Mr. P I T T,

Depuis le 5 Septembre, 1761.

Jusqu'au 30 Juillet, 1766.

Contenante un Espace de près de cinq ans,

SI jamais Ministre n'opera de plus grandes merveilles que Mr. Pitt, jamais nation n'en temoigna plus de reconnoissance que la nation Angloise: son abdication fut marquée au coin des regrets de tout le peuple, et les differentes villes du royaume s'empresserent à lui temoigner publiquement combien elles étoient sensibles aux services qu'il

qu'il avoit rendu à la patrie. Parmi celles-ci, les villes de Londres, d'York, et de Bath furent les premières.

Avant d'entrer dans ce détail, il ne sera pas hors de propos, de communiquer au public la réponse d'un Magistrat à la Lettre que lui écrivit Mr. Pitt au moment de sa résignation, telle qu'on la peut voir dans l'examen de son Ministère, page 302. Voici quelle étoit cette réponse :

Mon cher Monsieur,

“ **J** Amais la ville de Londres n'oubliera que lorsque vous vîntes à la tête des affaires, la nation se trouvoit dans les circonstances les plus déplorables, et que jamais elle ne s'étoit vu si bas. Oui, Monsieur, tout le monde sçait que vous trouvâtes nos armées batuës, notre flôte inactive, notre commerce à la merci de l'ennemi; notre crédit au pair de celui d'un homme à la veille de faire Banqueroute, et prêt à s'évanouir, et qu'en un mot notre abattement étoit monté au point de nous attirer le mépris du reste de l'univers. Le moment où vous quittez les sçeaux nous présente un tableau tout différent; nous voions nos armées triomphantes, ainsi que nos flôtes, notre commerce assuré, et dans un état plus florissant qu'on ne l'a jamais vu au sein

sein de la paix; notre crédit si parfaitement établi, que le peuple paroît fâché de ce que le Ministère ne lui demande pas assez pour pouvoir placer tout l'argent qu'il voudroit dans les fonds publics: tout est joie parmi nous, tandis que la confusion et le désespoir sont peints sur le visage de nos ennemis, et que les puissances neutres sont partagées entre le respect et l'étonnement que vous leur inspirez. L'Antitèse est trop frappante pour ne pas faire impression sur l'esprit de nos bons citoyens; ils se souviendront à perpétuité qu'à l'époque de votre résignation la France étoit si bas qu'elle nous demandoit la paix, que malgré le ton élevé sur lequel elle parloit (quoiqu'au moment de sa chute, ton peu fait vis-à-vis d'un ennemi victorieux) l'humanité Angloise étoit prête à lui accorder sous aucun terme qui put sauver l'honneur de la couronne. Jugez donc, Monsieur, si de pareils services, gravés dans le cœur des habitans de la ville de Londres, ne doivent pas les faire gémir de vous voir abandonner le timon des affaires. Si cependant, malgré cela, il se trouve des gens qui aient l'ame assez basse pour oser dire qu'en quittant le Ministère (parti que vous n'avez pris que parce que ne vous laissant plus la même liberté d'agir, on bornoit vos succès) vous avez abandonné les intérêts du peuple; si dis-je les
fous

sous-tiennent le même langage, et trouvent à redire que vous aiez accepté une pension, qu'on ne devoit jamais regarder comme telle après des services de cette nature, la ville de Londres se flatte que vous ne la confondrez ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux classes. Elle est persuadée que, quoique vous aiez quitté le gouvernement, vous n'avez pas tout à fait abandonné le vaisseau; et qu'un pensionnaire tel que vous eût aussi porté par inclination à rendre service au public, que capable d'agir quand le cas le requerra: la Cité va plus loin; elle a une si haute opinion de la droiture de votre cœur, qu'elle ne doute pas que vous ne fassiez sincèrement des vœux pour le succès du nouveau pilote; que vous ne soiez toujours prêt non seulement à lui faire éviter, ainsi qu'à l'équipage entier, les écueils et les bancs de sable, mais même en cas de tempête, à conduire le vaisseau au port, et le mettre à l'abri de l'orage. Voilà, Monsieur, j'en suis sûr, quels sont les sentimens de la ville de Londres, et je suis persuadé que vous ne doutez pas que ce ne soient réellement ceux de celui qui a l'honneur d'être, &c."

Rien ne prouve mieux l'impartialité de l'auteur de cette lettre, que ce qui se passa dans l'assemblée des membres du conseil de

de la ville de Londres le 2^{em} Octobre 1761; on y proposa, 1^o de communiquer aux membres qui représentent la capitale en parlement, ce qu'elle pensoit par rapport aux conjonctures critiques où l'on se trouvoit; 2^o de faire remercier Mr. Pitt des services importans qu'il avoit rendu au Roi et à la nation; 3^o de recommander à ceux qui en seroient chargés, d'avoir soin de témoigner à ce Ministre les regrêts de la Cité sur ce qu'il avoit quitté les affaires: les deux premières propositions furent unanimement décidées, la troisieme passa aussi à la pluralité de neuf Echevins contre deux, et de cent membres du Conseil contre treize. Voici dans quels termes la Cité s'exprima dans ses remercimens.

Copie des Remercimens faits à Mr. Pitt par ordre du Conseil assemblé à Guildhall.

R E S O L U,

“ **Q**U'on remerciroit de la part de cette cour Mr. Pitt pour les signalés et importans services qu'il a rendu à la nation, pendant qu'il étoit Secrétaire d'état; pour servir de monument éternel, et perpétuer la justice que la cour rend aux talens supérieurs,

H

perieurs, à l'aide desquels, ainsi que de sa fermeté naturelle, il a sçut réveiller l'ancien esprit Britannique de l'état de pusillanimité où il paroissoit être tombé; et pour lui temoigner en même tems que la cour reconnoît que c'est à sa droite probité, à ses peines, et à son application, qu'on est redevable d'avoir vu l'union regner parmi nous, nos armes triompher aux quatre coins de l'hémisphère, ainsi que notre commerce poussé à un point où nous ne l'avions jamais vu, et se mesurant au prorata de nos conquêtes. En conséquence la ville de Londres, toujours également attachée à son Roi, et attentive à l'honneur et à la prospérité de la nation, ne peut que lamenter la perte qu'on vient de faire par la résignation d'un Ministre aussi fidel et aussi habile, dans des conjonctures aussi critiques."

A l'assemblée du 29 Octobre, le Secrétaire de la ville rendit compte à la cour, qu'étant allé trouver Mr. Pitt pour lui faire les remercimens ordonnés de la part de la ville, ce Ministre y avoit repondu dans les termes suivans:

" Mr. Pitt prie Mr. le Chevalier Hodges de vouloir bien assurer de son profond respect le Lord Mayor, les Echevins, ainsi que tous les Membres du Conseil, et de leur témoigner combien il est sensible à l'hon-

l'honneur distingué qu'ils ont bien voulu lui déferer par leur résolution favorable et complaisante du 22 du courant, honneur qu'il reçoit avec autant de respect que de reconnoissance, honteux néanmoins de n'avoir sçu mieux le mériter; avouant avec extase que la plus grande partie de ses succès est due à l'harmonie qui a regné dans le public, à la bravoure de la flotte et de l'armée; et surtout à la sage direction émanée du trône; lesquels avec le secours de la Providence ont produit des suites aussi heureuses: on se ressouviendra à jamais à la gloire de la ville de Londres, que pendant tout le cours de cette terrible guerre, ce centre du commerce a généreusement donné l'exemple au reste du Roiaume, et n'a rien épargné pour soutenir la dignité de la couronne, par une fermeté et une magnanimité invariable."

Mr. Pitt reçut aussi les remerciemens de plusieurs autres villes du Roiaume, dont quelques-unes s'empressèrent à lui envoyer le droit de bourgeoisie dans des bôetes d'or.

Rien ne prouve plus à quel point il étoit cher au peuple, et jusqu'où alloit le respect qu'on lui portoit, que les acclamations avec lesquelles il fut reçu à Guildhall lors qu'il y suivit le Roi le jour que S. M. fit à Milord Mayor l'honneur d'y venir diner.

La guerre aiant été déclarée contre l'Espagne en 1762, Mr. Pitt témoigna combien il approuvoit la démarche du Ministère, quoiqu'il n'assistât plus au Conseil. Il fit plus; toujours animé du même zèle pour le bien de l'état, il ne parut pas se souvenir des injures qu'il avoit reçues du favori, et loin de cabaler, il ne démentit jamais un moment cette sérénité et cette dignité qui semblent lui être personnelles; n'ayant que le bien public en vue; au lieu de contrecarrer les mesures du Ministère, il crut devoir dans un moment aussi critique faire usage de tout son pouvoir. Lorsqu'il fut proposé d'accorder un million sterling de subsides au Roi de Portugal, Mr. Pitt fit voir qu'il n'avoit à cœur que le bien de son pays, et du Roi de Portugal allié de l'Angleterre; il vouloit qu'on secourut le Monarque de la façon la plus efficace et la plus vigoureuse.

Mr. Glover, Membre de la Chambre des Communes, n'épargna rien pour insinuer que S. M. très fidele n'ayant pas rempli ses engagements avec l'Angleterre vis-à-vis des marchands de vin, elle n'avoit aucun droit de prétendre qu'on la secourut. Il fit entendre qu'on avoit porté des plaintes à ce sujet pendant le Ministère de Mr. Pitt,

Pitt, sans qu'on y eut fait attention. Le Lord George Sackville voulut démontrer la différence qu'il y avoit entre ce qu'avoit coûté la guerre sous la Reine Anne, et ce qu'il en coûtait à l'Angleterre pour celle-ci, quoiqu'alors elle entretint près de 180000 hommes sur le continent, au lieu qu'à peine y en avoit elle à présent la moitié, qu'ainsi il ne doutoit pas qu'on ne dut l'imputer au peu d'économie de ceux qui dirigeoient la guerre d'Allemagne; il ajouta que vu les dépenses immenses que la nation avoit faites, elle se trouvoit si obérée qu'il lui étoit totalement impossible de fournir d'autres subsides, qu'ainsi il avoit peur qu'on ne fut au moment de se voir forcé à finir la guerre, faute d'argent pour la pouvoir continuer; et que le cœur lui saignoit de voir son pays réduit aussi bas; enfin il conclut par dire qu'il se flattoit qu'on s'y prendroit de façon à ne pas se trouver dans le cas, malgré toutes les conquêtes qu'on avoit faites, à demander la paix à ceux à qui on étoit en droit de la donner. Un mot de Mr. Pitt aneantit tout ce qu'avoit avancé le parti contraire, et il sçeut prouver avec son éloquence ordinaire qu'il étoit absolument de l'intérêt de l'Angleterre de continuer la guerre d'Allemagne, et d'assister le Roi de Portugal. Se tournant vis-à-vis de

diffe-

différentes personnes, “ Vous! dit il, qui opinez pour la guerre du continent, je suis de votre parti; vous! qui pensez qu’on doit aider le Roi de Portugal, je suis aussi de votre parti; et vous! enfin qui opinez pour la paix, je suis de votre parti; en un mot, je suis le seul qui se trouve du parti de tout le monde.”

Alors ce Ministre mit sous les yeux de la chambre les vastes succès qu’avoient eu les armes Britanniques dans les différentes parties du monde, et combien le commerce s’étoit accru dans le Roiaume, article qui seul pouvoit contrebalancer les dépenses de la guerre; ce à quoi ceux qui se plaignoient de l’étendue des subsides n’avoient fait que peu d’attention; il dit ensuite qu’il ne lui paroïssoit pas que les dépenses fussent moindres depuis qu’il avoit quitté les sçeaux, ni qu’on eut opéré de plus grandes merveilles; puis se tournant vers le Marquis de Granby, *Vous, Milord*, lui dit il, dont je connois tout le zèle, vous ne seriez pas ici, si vous aviez eu ordre de marcher; au reste ce qui fait monter aujourd’hui nos dépenses plus haut que sous la Reine Anne, c’est sans doute parce que tout est à présent plus cher en Allemagne, à moins qu’on ne me soupçonne d’avoir gardé pour moi une partie de l’argent, mais je peux lever les mains, et jurer qu’il ne m’en est pas

pas resté un sol. Quant à la proposition de retirer nos troupes de l'Allemagne, c'est un moyen sûr de faire tomber le Portugal et les pays bas entre les mains de la France et de l'Espagne; je ne prétends pas pour cela, que nous devions nous charger entièrement de la défense du Portugal, mais il s'agit de le secourir, et de le mettre à même de faire tête à l'ennemi. Ce sage politique finit son discours en recommandant l'union et l'harmonie au Ministère, assurant qu'il s'opposeroit de tout son pouvoir à ce qui auroit l'ombre de cabale, comme ce qui pouvoit faire le plus de tort aux affaires, et conclut en remontrant que le moyen le plus assuré de parvenir à une paix solide et durable, étoit de pousser la guerre avec vigueur; ajoutant qu'on ne manqueroit jamais d'argent pour ce sujet, dès que le peuple seroit sûr que les subsides seroient bien employés.

Peu de tems après le Duc de Newcastle se démit du poste de premier Seigneur de la Trésorerie. La Paix fut publiée le 22 Mars par ordre exprès du Roi, avec toutes les formalités usitées.

Le 4 Avril, Mr. Beckford, alors Lord Mayor de la ville de Londres, donna la fête
la

la plus brillante qu'on eut jamais vû jusques là*, tout la noblesse et les Ministres étrangers s'y trouverent; on assure que le repas consistoit en 1560 plats pour les différentes tables, sans compter le dessert.

Milord Bute, qui avoit succédé au Duc de Newcastle, résigna son poste de premier seigneur de la trésorerie, ainsi que le Chevalier Dashwood, qui étoit Chancelier de l'Echiquier.

Le mort du Lord Egremont, qui arriva le 21 d'Aoust, n'occasionna aucun changement par rapport à Mr. Pitt; on s'étoit flatté que peut-être on le verroit rentrer dans le Ministère, mais ce fut Milord Sandwich qui fut nommé Secrétaire d'état.

Le 17 Novembre Mr. Wilkes se battit à coup de pistolet dans Hyde-park avec Mr.

* Je n'ai pas vu la fête de Mr. Beckford, je me suis trouvé à celle de Mr. Nelson aujourd'hui Lord Mayor, et je ne me souviens pas d'en avoir jamais vû où il regna plus d'ordre et de goût; mais ce qui à mon sens fait bien plus d'honneur à ce respectable Magistrat, c'est que lorsqu'en 1756 le bled étoit extrêmement cher, il en fit des achats considérables à Dantzic, et le revendit ici aux pauvres au même prix qu'il l'avoit payé; exemple bien digne d'être imité! et préférable à ce qui n'est que le fruit du faste et de l'ostentation.

Martin;

Martin; le premier fut dangereusement blessé dans le bas ventre; à peine eut-il été porté à la maison, que le Duc de Bolton, Milord Temple, et Mr. Pitt vinrent le voir pour lui temoigner la part qu'ils prenoient à son accident.

Le 16 Janvier, 1764, Le Prince Héréditaire de Brunsvig épousa S. A. R. Madame la Princesse Auguste Soeur Aînée du Roi; ce Prince aussi aimable dans la paix qu'il est terrible à la guerre, pénétré de l'estime la plus haute pour Mr. Pitt, et sachant que ce Ministre étoit retenu dans son lit par la goutte, s'arracha des bras d'une épouse tendrement chérie pour aller le voir à Hayes, ou il passât près d'une heure et demie à s'entretenir avec ce sage politique; tout ce qu'on peut dire à ce sujet, est qu'une attention aussi marquée fait autant d'honneur au Prince qu'au Ministre.

Ce n'étoit pas l'Angleterre seule qui rendoit justice à Mr. Pitt, l'Irlande ne l'estimoit pas moins; la ville de Cork, pénétrée d'admiration et de reconnoissance pour les services signalés et importans qu'il avoit rendu à la patrie, fit placer au milieu de sa bourse, dans une niche, sa statue en marbre

de grandeur naturelle, avec l'inscription suivante :

“ Les habitans de Cork ont érigé cette statue à l'honneur de Mr. Pitt ci-devant Secrétaire d'état de LL. M. M. George II. et George III. pour avoir, dans le court espace de son Ministère, rendu le lustre aux armes Britanniques, et sçeut procurer la gloire, la seureté, et l'influence de son Roi et de son pays.”

Cette marque d'honneur d'une des principales villes d'Irlande fut suivie par une anecdote qui sert aussi à confirmer à quel point Mr. Pitt étoit cher à ses compatriotes.

Mr. Allen, qui faisoit ordinairement sa résidence à Prior-Park, près de Bath, mourut dans le courant d'Aoust; il avoit amassé, tant par son intégrité que son industrie, une fortune immense; ami intime, ainsi qu'admirateur de Mr. Pitt, il lui laissa par son codicile du 10-Novembre 1760, un légt de 1000 livres sterling; voici comme il s'explique :

“ Je lègue à Mr. Pitt 1000 livres sterlings, pour en disposer suivant son bon plaisir envers celui de ses enfans qu'il jugera à propos; et cela en temoignage et par reconnaissance de l'amitié qu'il avoit pour moi,

moi, amitié que je payois du plus tendre réciproque, ainsi que pour prouver combien je respecte en lui la droiture d'un des plus grands Ministres qu'ait jamais eut l'Angleterre."

Le Chevalier Pynsent, qui mourut peu de tems après, suivit l'exemple que lui avoit donné Mr. Allen; n'ayant pas d'héritier à qui il pu transmettre son nom, il laissa le gros de son bien à Mr. Pitt; 1000 livres sterlings à Mr. Wilkes, et mille guinées par tête à trois de ses petits neveux: on voit par là que cet homme pensoit comme Aristomene, qui délibérant sur la vie de son fils, dit aux Atheniens ses amis que cet enfant appartenoit à l'état, avant d'être à lui; morale, qui une fois bien inculquée, feroit des héros des trois quarts de ce monde.

La foiblesse du Ministère éclata si fort dans les commencemens de 1765, qu'on se douta qu'il ne tarderoit pas à branler au marche; il procéda, (sans examiner quelles en pourroient être les conséquences) à imposer des taxes sur les colonies de l'Amérique, taxes si extrêmement au dessus de leurs forces, que celles-ci, piquées de se voir si mal-traitées, résolurent d'un commun accord de n'employer autant que possible d'autres manufactures que les leurs propres,

ce qui fit un tort infini au commerce de l'Angleterre, et donna lieu de craindre que le mal ne s'aggrandît d'un jour à l'autre. Le Ministère pensoit alors bien différamment du Chevalier Walpole*, qui étant au timon des affaires, avoit des notions plus justes et plus claires sur les moiens de tirer des colonies de l'Amérique l'argent nécessaire pour subvenir à leur defense, et même pour enrichir l'Angleterre. On lui proposa en 1739, dans le cours de la guerre avec l'Espagne, de taxer les colonies: " Je veux" repondit il en souriant " laisser cette gloire à quel qu'un de mes successeurs plus entreprenant que je ne suis, et moins protecteur du commerce que je ne fais profession de l'être: j'ai eu pour maxime général pendant mon Ministère de pouffer le commerce de l'Amérique aussi loin qu'il pouvoit s'étendre; j'ai fais plus, j'ai fermé les yeux sur bien des irregularités dont je me suis aperçus dans le commerce étranger, fans y mettre des bornes; je suis seur que s'ils gagnent 500000 livres sterlings, il en entre deux ans après 250000 dans l'échiquier par le travail de nos habitans, et le produit de nos manufactures qui y passent; et à proportion

* Un des plus grands genies de son tems, et dont l'éloquence ainsi que celle d'Horace Walpole son frere a fait bien du bruit dans la chambre basse.

portion qu'ils trafiquent avec l'étranger, ils demandent une plus grande quantité de ce qui se fabrique chez nous; c'est là, si je ne me trompe, la vraie façon de les taxer; parce que c'est la plus agréable et en même tems la plus analogue à leurs loix, et aux notres."

Tout ce qu'on put dire en faveur des Américains, n'empêcha pas de passer le bill qui les assujétissoit au papier timbré; cette affaire, qui dès-lors fit beaucoup de bruit, fut suivie d'un autre qui manqua d'avoir des conséquences bien plus facheuses; ce fut l'assemblée tumultueuse des ouvriers qui travaillent aux manufactures de soye dans Spitalfields; ils vinrent au nombre d'environ 10000 à St. James, et de là à la salle de Westminster, pour supplier le Roi de vouloir bien, d'accord avec son parlement, défendre l'entrée des étoffes étrangères: on eut d'abord de la peine à leur faire entendre raison, cependant après quelques désordres arrivés en Bloomsbury-Square, désordres qui ne laisserent pas de causer beaucoup d'inquiétude à un certain Duc (qui même crut avoir besoin d'une garde pour se mettre à l'abri des fureurs du peuple) on vint à bout de les calmer, en leur promettant qu'à la première session on redresseroit leurs plaintes. Tous ces
tu-

tumultes semblerent hâter la chute du Ministère, et le Roi ouvrit les yeux au peu de justesse des mesures qu'on avoit prises; on se flattoit dès-lors qu'on verroit reparoitre Mr. Pitt sur la scène, mais tous les mouvements que se donna à ce sujet le Duc de Cumberland furent infructueux; on forma un nouveau Ministère*, dont le peuple parut assez satisfait; mais pour que le contentement eut été general, il eut fallu que Mr. Pitt y eut été compris; de sorte que S. A. R. eut le chagrin de mourir avant d'avoir vû le fruit de ses favorables intentions, et la nation Angloise sembla plus reconnoissante des peines qu'elle s'étoit donné à ce sujet, que des services qu'elle lui avoit rendu à la tête des armées. Peu de tems après la mort du Duc de Cumberland on renouvâ une négociation avec Mr. Pitt pour tâcher de l'engager à rentrer dans le Ministère, mais on n'y fut pas plus heureux que dans les

* Ce fut alors que le General Conway, à qui un an auparavant on avoit ôté son regiment et tous ses emplois, fut fait Secrétaire d'Etat : on a dit plus haut que de bons Rois peuvent prendre de fausses impressions lors qu'elles lui sont suggérées par de mauvais Ministres; ce fut le cas du meilleur des Rois, mais rien ne dénote d'avantage la droiture et la bonté du cœur de ce Monarque, que d'avoir témoigné au General Conway combien il étoit désabusé sur son sujet, en lui confiant les sceaux.

pré-

précédentes; cependant les affaires s'aigrissoient en Amerique, le papier timbré y avoit tout mis dans la fermentation; et le Ministère, qui sentoit toute la délicatesse de la chose, ne voulut prendre à ce sujet aucun parti sans avoir consulté le parlement. Pour jetter un plus grand jour sur cette affaire, je donnerai ici au lecteur un léger craionage de ce qui se passoit en Amerique.

Si tout d'un coup, et sans le en prévenir, on eut soumis les colonies au droit sur le papier timbré, sans doute elles eussent obéi, si ce n'eut pas été sans murmures, c'eut du moins été sans cette résistance ouverte dont il est plus aisé de deviner que d'expliquer les suites: les principaux d'entre eux n'eussent pas eu le tems de persuader la populace que le coup qui les menaçoit dans le lointain, étoit bien plus sensible que si on le leur eut déjà porté! ils eussent encore bien moins eu le tems de pousser la fermentation au point qu'à mesure que la nouvelle s'en repandoit d'une colonie à l'autre, le feu y prenoit comme à la mèche d'une fusée battue de façon à faire sauter tout d'un coup la mine de la plus vaste étendue, de sorte que les differents ordres qui composoient ces colonies, se trouvoient dans la dernière perplexité; la populace surtout étoit dans une si grande commotion, qu'elle

qu'elle en vint à oublier toute différence de religion et de gouvernement, ce qui est la base la plus seure de sa soumission aux loix de la grande Bretagne, et le noeud le plus ferme par lequel elle puisse se les unir jusqu'au moment où elle jugera à propos de les adopter comme ses égaux, et par là se les lier par l'intérêt commun, lien le plus ferme et le plus durable qu'il y ait dans l'univers.

Mais quoiqu'en general toutes les colonies semblaient indisposées contre cet acte, il n'est pas à présumer qu'elles le fussent toutes également : il n'étoit par conséquent pas de peu d'importance de sçavoir quelle colonie en recevroit la premiere nouvelle. La moindre marque de moderation dans une des colonies eut induit les autres à subir le joug sans murmurer ; mais malheureusement le premier bruit qui s'en repandit fut à la Nouvelle Angleterre. Il est bon de sçavoir que les habitans de cette Colonie regardoient leurs ancêtres, qui étoient ceux qui l'avoient formé, comme les peuples qui en souffroient le plus, étant les premiers Anglois qui avoient abandonné leur patrie, pour éviter toute espèce de persécution, soit civile, ou spirituelle ; ils se rappelloient même que dès l'année 1642 plusieurs de leurs ayeux avoient eu assez de fermeté pour établir leur

in-



indépendance, et que la fortune les avoit secondé au point, que si la chambre des communes n'en avoit pas formellement décidé ainsi, du moins y avoit elle fermé les yeux, sans s'expliquer plus clairement, paroissant avouer que les plantations de la Nouvelle Angleterre s'étoient formés, sans être onéreuses à l'état, et que selon toutes les apparences il en retireroit de grands avantages.

Aussi dès qu'on y apprit que l'acte avoit passé, l'espèce de mélancolie, qui avoit saisi un chacun à la première nouvelle qu'on y avoit eu que la chose avoit été mise en délibération, dériva en folie; et tout y fut en commotion. Les vaisseaux qui étoient à l'ancre dans les différents ports, baissèrent leurs pavillons en signe de deuil, et les cloches sonnerent en mort. L'acte fut imprimé, et au lieu de timbre, on plaça une tête de mort: on le cria publiquement dans les rues, sous le titre *de la folie de l'Angleterre, et de la ruine de l'Amérique*. Non content de cela, les esprits s'égaierent dans les papiers publics, non seulement pour examiner quelle pouvoit être l'utilité de l'acte, mais même pour voir si l'on pouvoit l'exiger avec quelque ombre de droit: un de ces papiers portoit pour titre,

“ NOUVELLES CONSTITUTIONALES, contenant des faits intéressans à la liberté et d'aucune façon dérogatoires à l'esprit de soumission et de loyauté; imprimées chez André Marwell à l'enseigne de l'homme incorruptible sur la montagne de la constitution dans l'Amérique Septentrionale.” Le frontispiece de cette brochure en disoit encore d'avantage; on y voioit une couleuvre coupée en pièces avec les lettres initiales des différentes colonies qui sont entre la Nouvelle Angleterre et la Caroline meridionale; et au dessus on lisoit en gros caractère, s'UNIR, OU MOURIR. On ne s'en tint pas là; les pasquinades, les chansons, les bons mots, et les estampes burlesques ne furent pas épargnés; le tout étoit concis, afin que la circulation en fut plus aisée et plus prompte, et qu'on put aussi plus aisément les retenir; ajoutéz que comme l'énergie et le sel y regnoient, le tout avoit la force des argumens les mieux raisonnés.

Il seroit inutile de s'étendre beaucoup sur le contenu de ces sortes de pièces; parce qu'à l'exception de deux choses, elles ne disoient que ce que nous nous étions déjà dis à nous même; mais ces deux choses étoient de la dernière importance; et de telle nature que les plus misérables du peuple eussent pu
s'en

s'en plaindre au tyran le plus despotique. La première étoit, que toute personne chargée de mettre l'acte en exécution pouvoit à son bon plaisir actionner d'une extrémité de l'Amérique à l'autre (y eut-il deux cent milles de distance) tout négociant quelconque, sans que celui-ci pu prétendre à aucun dommages et intérêt, suppose que le juge certifia qu'il y eut le moindre fondement dans le procès; et comme par la seconde il étoit de l'intérêt particulier du juge de décider en faveur de ceux qui agissoient pour mettre l'acte en force, par la quot-part qui lui en revenoit, on avoit tout lieu de craindre que cette raison ne prédomina,

Ces procédés en amenèrent d'autres auxquels naturellement on devoit s'attendre: la populace s'enflamma à un tel point, que lorsque l'acte, au sortir de l'imprimerie royale, parut dans les colonies, il y fut reçu avec les mêmes marques de mépris et d'indignation, qu'un libel écrit par un particulier, et condamné par autorité publique*, on le brula publiquement à differens endroits, avec l'effigie de ceux qu'on supposoit y avoir trempé, tandis que les personnes au dessus

* Il n'y a pas de règle sans exception, dit l'ami Williams,

du commun résolurent de faire remercier le General Conway, et le Colonel Barre des efforts qu'ils avoient fait à la Chambre des Communes pour s'y opposer ; de les prier de leur envoyer copies de leurs harangues à ce sujet, et d'y joindre leurs portraits afin de pouvoir placer les derniers dans leur sale d'assemblée, et les autres, pour être insérés dans les registres destinés à transmettre à la posterité les événemens principaux qui les concernent.

A peine fut-on instruit en Angleterre de toutes ces rumeurs, que differens maîtres de navire refuserent de se charger de papier timbré pour l'Amérique ; et la suite fit bientôt après voir qu'ils avoient pris le bon parti ; car ceux qui avoient été assez hardis pour en transporter, eurent raison de s'en mordre les doigts, lorsqu'ils arriverent au lieu de leur destination, où, pour éviter la potence, et sauver leurs navires des flammes, ils n'eurent pour la plupart d'autre parti à prendre que de livrer à la populace enragée ce cargo qui faisoit l'objet de l'exécration publique, et qui subit le même traitement qu'on avoit fait à l'acte ; ceux au contraire qui refuserent de complaire à la multitude, se virent dans le cas de se mettre sous la protection des vaisseaux de guerre qui étoient dans les environs.

Mais

Mas le sort des employés fut encore plus terrible : la plupart se virent forcés à renoncer publiquement, et à promettre sous le sceau du serment de n'y jamais tremper de leur vie en aucune façon ; d'autres jugerent à propos de repasser brusquement en Angleterre, tandis que les plus obstinés, sous le soupçon qu'on eut qu'ils étoient déterminés à donner des entraves (c'est ainsi qu'on s'expliquoit) au pays ; ou sur ce qu'on leur prêtoit des discours un peu trop libres sur la conduite du peuple, eurent leurs maisons pillées, brûlées, et razées de fond en comble, sans qu'ils pussent sauver la moindre chose ; la fermentation étoit si grande, que ceux même qui, sans le sçavoir, ou l'avoir demandé, se trouvoient nommés pour veiller à la distribution du papier timbré en conséquence des postes où ils se trouvoient antérieurement, sans en excepter les gouverneurs, et les principaux magistrats, (qui sans sçavoir pourquoi ils se voioient chargés de cette désagréable commission) essuierent les mêmes indignités ; un de ces Messieurs surtout fut encore traité bien plus durement ; la populace le soupçonnant d'avoir écrit en Angleterre dans des termes peu ménagés sur ce qui s'étoit passé, environna sa maison, et ni ses larmes, ni ses prières

res ne purent lui fauver l'humiliante démarche de livrer la copie de sa lettre, et de se rendre par-là son propre accusateur. Le peuple étoit si enragé, que si un vaisseau s'étoit chargé de marchandises marquées du timbre, ou de quelques certificats de douane uniquement pour sa propre seureté, venant d'une des colonies qui s'étoit soumis à l'acte, on forçoit le capitaine de les delivrer, et alors après les avoir exposé au jouet public dans les auberges et les caffés, on les jettoit au feu.

Insensiblement le bourgeois se joignit au petit peuple ; il y en eut même un qui poussa l'audace jusqu'à faire insérer dans les papiers publics un article signé de son nom, par lequel il disoit qu'il respectoit si peu l'acte, qu'il prioit ceux qui étoient chargés de le mettre en force de s'éviter la peine de passer chez lui à ce sujet, ne voulant se soumettre qu'aux taxes imposées par ses représentans. Les assemblées provinciales refuserent non seulement de donner aux gouverneurs aucun avis sur ce qu'ils avoient à faire dans une occasion aussi délicate, mais démontrèrent même combien peu la meilleure tête est capable d'exécuter un projet, lorsqu'elle n'a pas la force en main. Ce n'est pas que ces assemblées ne désavouassent pub-

publiquement tous ces tumultes, elles allerent même jusqu'à offrir des récompenses à ceux qui livreroient les mutins, surtout à l'occasion d'un des principaux Magistrats, à qui la populace n'avoit pas même laissé sa robe, sans laquelle il se vit obligé de siéger. Quelque violent néanmoins que fut un attentat de cette nature, on s'en tint à le désapprouver, et on refusa même, à la réquisition des gouverneurs, d'indemniser les parties molestées; on ne put pas non plus les engager à donner main-forte pour dissiper les mutins, et prévenir par là de nouveaux troubles, qui n'étant occasionnés que par l'acte du timbre, et n'étant épaulés par aucun chef dont l'ignorance ou la brutalité put avoir des suites plus fatales que ce qu'ils cherchoient à éviter, ne leur parurent pas de nature à meriter qu'on y emploia le pouvoir militaire. Il est vrai qu'il n'y eut jamais d'épée tirée, ni un seul coup de fusil lâché à cette occasion; quoique certains gens prirent de bonne heure la précaution d'enclouer les canons des forts, et des chantiers pour empêcher que d'aucun côté on n'en fit usage.

Si les plus riches, et les principaux de différentes places n'encouragerent pas les démarches

marches des assemblées provinciales à ce sujet, du moins y donnerent-ils publiquement leur approbation en ordonnant à leurs représentants de ne consentir à rien qui put tendre à protéger le timbre, ou les employés; quoi qu'ils avouassent, qu'il s'étoit passé bien du désordre à ce sujet; ils leur recommandoient en même tems de ne pas souffrir qu'on toucha aux deniers publics, dans la crainte, sans doute, que par ce moien les Gouverneurs ne cherchassent à se fortifier sans leur aveu.

Les Assemblées generales allerent encore plus loin; non contentes de conniver simplement aux tumultes par lesquels le peuple prétendoit maintenir son indépendance, elles vinrent jusqu'à l'avouer publiquement dans les termes les plus précis, s'appuiant sur les mêmes raisons que leurs amis d'Angleterre avoient allégué en leur faveur; et quoi'qu' alors elles resolurent de s'adresser au parlement de la Grande Bretagne pour rappeler l'acte, ce fut dans des termes qui en marquant peu de soumission pour le Parlement, dénotoient en même tems combien peu elles se trouvoient en état de soutenir la revolte, à peu près dans le même gout qu'une puissance tout-à-fait indépendante

dante, qui se voit dans un danger évident, requiert l'assistance d'une autre, pour en sortir. Réfléchissant en même tems combien l'unanimité donne de poid aux mesures que l'on prend, elles établirent des committés pour correspondre les unes avec les autres au sujet de la grande affaire, elles nommerent même des députés de ces committés pour s'aboucher ensemble à la Nouvelle York en forme de congrés; mais il parut que les sentimens étoient si parfaitement d'accord entre les assemblées générales des différentes provinces, que lorsque les députés se trouverent ensemble, ils n'eurent qu'à se féliciter de cette union réciproque, et à signer une declaration de leurs droits, et des torts qu'on leur faisoit, ainsi qu'un placet au Roi, et aux deux chambres du Parlement d'Angleterre, pour leur représenter la cas où ils se trouvoient.

À la longue les Magistrats inférieurs adopterent aussi les mêmes sentimens. Les juges de paix du circuit de Westmoreland dans la Virginie donnerent publiquement une déclaration signée de leurs mains, par où ils disoient qu'ils déclinoient d'exercer ultérieurement les fonctions de leurs emplois, parce qu'en conséquence du serment qu'ils

L

avoient

avoient prêté, ils se voioient dans le cas d'être les instrumens de la destruction des droits principaux et des libertés de leur pays. Il n'y eut pas jusqu'au barreau qui ne voulut afficher le patriotisme; les avocats ainsi que les procureurs (gens qui naturellement se plaisent à griffonner) aimèrent mieux rester dans l'inaction, que d'employer du papier timbré.

Le premier de Novembre, qui étoit le jour où l'acte devoit entrer en vigueur, il n'y avoit pas moyen d'avoir une feuille de papier timbré à la Nouvelle Angleterre, à la Nouvelle York, au Nouveau Jersey, dans la Pensilvanie, la Virginie, et les deux Carolines; à l'exception d'un fort petit paquet que le gouverneur de la Nouvelle York, effraïé des menaces du peuple en courroux, avoit déposé entre les mains du magistrat de cette ville, à condition qu'on ne le détruiroit pas, comme on avoit détruit les autres: de sorte que toutes les affaires qui ne pouvoient légitimement se conclurre sans papier timbré, se virent tout d'un coup suspendues, excepté l'impression des Gazettes, que les imprimeurs continuerent comme auparavant, sans s'embarasser du controle; alléguant pour excuse, que s'ils cessioient, ils s'exposeroient à se voir traités par la populace
comme

comme l'avoient été les employés. À la fin même ceux du Canada, qui s'étoient soumis à l'acte, et par conséquent se servoient de papier timbré pour leurs gazettes, n'en trouvèrent plus aucun débit. Les tribunaux, et les différents ports se virent fermés; et même dans les colonies, où l'on pouvoit avoir du papier timbré, on y avoit une si forte aversion, que plusieurs personnes de fortune aimèrent mieux faire publier leurs bancs dans les églises que de prendre des licences sujètes à ce droit.

Mais il en dérivait des conséquences si terribles, que les habitans du pays, quoique leur premier feu fut passé, et en partie calmé par les suites qui en résultoient, ne s'y voulant néanmoins pas soumettre, commencèrent à songer aux moyens les plus propres pour l'é luder; conséquemment quelques cerveaux fertiles en expédients envoierent aux imprimeurs de Boston un morceau d'écorce d'arbre fort mince sur lequel ils avoient écrit que l'écorce d'arbre n'étant ni papier, ni parchemin, ni vélin; on souhaiteroit sçavoir si des contrats transigés sur pareille matière pourroient être valides sans le secours du contrôle, et en ce cas on promettoit de fournir en abondance d'excellentes écorces d'arbre à tous ceux qui se croiroient en con-

science obligés à reconnoître l'acte, et à s'y soumettre. A la fin les gouverneurs de quelques provinces, malgré le serment qu'ils avoient prêté sous les peines les plus sévères de faire valoir l'acte, sentant de quelle conséquence il étoit pour le bien public de voir le cours des affaires totalement arrêté, crurent que la prudence exigeoit, qu'en faveur de l'utilité commune, ils passassent par dessus les loix qu'ils s'étoient prescrites, et jugerent à propos de dispenser le peuple de l'usage du papier timbré, se fondant sur l'impossibilité où ils étoient d'en avoir; conséquemment ils accorderent des certificats de cette impossibilité à tous les vaisseaux frétés pour le dehors, pour les mettre à l'abri des amandes auxquelles l'acte les auroit pu soumettre dans quelque autre partie des états du Roi.

À ce sujet la Chambre des Communes de la Caroline Méridionale, dont le Lieutenant de Roi étoit un de ceux qui persistoient à maintenir l'acte dans sa vigueur, prit des mesures fort prudentes. Elle lui fit demander si l'acte sur le papier timbré lui avoit été transmis par les Secrétaires d'état, les seigneurs du commerce, ou par quelque autre canal authentique? Il répondit, qu'en premier lieu

lien il l'avoit reçeut des mains du procureur général de la province à son arrivée d'Angleterre, puis après de Mr. Boone leur Gouverneur; sur quoi on lui repliqua que la chose n'étoit pas assez authentique pour le mettre dans le cas d'agir avec tant de vigueur, d'autant plus que le Gouverneur étant hors de la province, et le procureur général même présent, ne pouvoient (du moins à cet égard) être considérés que comme simples particuliers; on le prioit en même tems de se rappeler qu'en différentes occasions la province avoit beaucoup souffert, et cela pendant un espace considerable, pour n'avoir pas sçu à tems les vraies intentions du gouvernement, ou pour en avoir été mal informée; cequi devoient le convaincre qu'en pareilles matières il y avoit toujours de certaines formalités absolument requises, lorsque sur tout il s'agissoit de prouver l'authenticité de nouvelles loix d'aussi grande conséquence que celle dont il étoit question.

Mais tous ces arguments parurent faire peu d'impression sur l'esprit du gouverneur et de son conseil; et dans le fond on ne devoit pas s'attendre qu'il s'y rendit; parce qu'on pouvoit alléguer que les colonies s'étoient soumises à plusieurs loix venues d'Angleterre avec aussi peu de formalité. Au reste, le meilleur

meilleur biais qu'on choisit pour obvier aux fatales conséquences de l'acte, fut que les négocians des colonies qui s'y opposoient hautement, s'engagerent solennellement à ne faire venir aucunes marchandises d'Angleterre, quelles qu'en pussent être les conséquences, de contremander tout ce qui ne leur auroit pas été expédié avant le premier de Janvier 1766, et surtout de ne se défaire de rien de ce qu'on pouvoit leur avoir envoié par commission, et qui n'auroit pas été frété avant cette date; et qu'au cas qu'ils consentissent à se départir de ces engagements, ce ne seroit du moins qu'après qu'on auroit rappelé l'acte sur le timbre, le sucre, et le papier monnoié; les habitans de Philadelphie résolurent aussi, quoique pas unanimement, que tant que l'acte ne seroit pas rappelé, nul membre de justice n'eut à porter en cause aucune demande faite de l'Angleterre sur aucune personne résidente en Amérique, et on défendit à un chacun de faire la moindre remise en Angleterre, fut-ce même pour y acquitter des dettes; cette dernière précaution paroissoit dans un certain sens inutile, parce que par la restrainte où se trouvoit en dernier lieu le commerce, qui même par l'opposition au controle se voioit presque anéanti, il étoit pour ainsi dire impossible

impossible aux débiteurs les mineux intentionnés de faire passer le moindre argent en Angleterre. Les Marchands en détail toperent unanimement à cette résolution, et convinrent entre eux de n'acheter ni vendre aucunes marchandises d'Angleterre frétés dans un sens opposé.

L'Irlande gagna considérablement à toutes ces altercations, parce que les colonies en tirèrent tout ce dont elles ne pouvoient se passer, en échange de leurs semences pour le chanvre et le lin, dont elles font annuellement un grand trafic avec ce Roiaume. Les Américains, d'un autre côté, n'oublierent rien pour tâcher de pouvoir se passer totalement de l'Angleterre; on établit à la Nouvelle York une société pour l'encouragement des arts, des manufactures, et du commerce sur le plan de celle de Londres; on y prit toutes les précautions nécessaires pour avoir le débit de ces manufactures; et l'on ne tarda pas à s'appercevoir, que ni les natifs du pays, ni les ouvriers qu'ils avoient engagé par les appas du gain à venir s'établir parmi eux, n'étoient pas restés oisifs; car on présenta à la société des toiles, des draps, du fer, si non délicatement manœuvré, du moins assez bien pour l'usage journalier, de la drêche, des liqueurs

liqueurs distillées, des tapisseries en papier, &c. elle en parut fort contente; et le débit en fut immense, une partie des habitans résolut en même tems, dans la crainte que la laine ne vint à manquer, de ne tuer aucun agneau, et pour que leur résolution influât même sur ceux qui n'étoient pas de la confédération, il fut ajouté qu'on s'engageoit à ne se servir d'aucun boucher qui tua ou vendit des agneaux. En un mot l'industrie et la frugalité, prirent tout d'un coup la place de l'oisiveté et de la confusion; les principaux de chaque ville se picquerent de donner l'exemple au petit peuple, et se contenterent de porter des manufactures du pays; ou de vieilles hardes, plutôt que de se servir de marchandises fabriquées en Angleterre, dont auparavant un chacun sembloit avoir la fureur; et tout le monde en général fit de tels efforts, et prit des mesures si bien digérées, qu'on commence aujourd'hui à être convaincu, de ce dont jusque là on avoit eu peine à se persuader, qui est, que dans peu les colonies pourroient par elles même se procurer tout ce dont elles avoient besoin.

On se seroit imaginé que l'Amérique n'auroit pas été à même de tenir long tems tête à l'Angleterre, mais on se trompoit; il y fut question de cesser d'envoyer, comme de coutume,

tume, le Tabac de la Virginie et de la Caroline Méridionale en Angleterre; ce qui, vu la grande quantité qu'on transporte de là dans l'étranger, et le produit immense de cette denrée dans la Grande Bretagne, eut donné un échec considérable tant au commerce qu'aux revenus annuels.

Voilà tout ce qu'on a pu ramasser de plus précis sur la conduite des six principales colonies Angloises de l'Amérique Septentrionale; sçavoir la Nouvelle Angleterre, la Nouvelle York, le Nouveau Jersey, Philadelphie, la Virginie, les deux Carolines, et Maryland, au sujet de ce fameux acte; du premier moment où elles eurent la nouvelle qu'il avoit passé au parlement, jusqu'à celui où elles en apprirent le rappel.

Avant d'en venir à ce rappel, le lecteur fera sans doute bien aise de parcourir les fameux débats qui ont agité la dernière session du parlement à ce sujet.

Le 17 de Decembre le Roy fit l'ouverture du parlement par une harangue de laquelle il sembloit qu'on pouvoit augurer que S. M. penchoit pour maintenir l'acte dans

M

toute

toute sa force; comme ces débats regardent le sujet le plus important qui ait jamais fixé l'attention du public, depuis la question mémorable où il s'agissoit de décider si les sujets de la Grande Bretagne devoient être esclaves, ou libres, j'en donnerai le détail le plus étendu et le plus juste qu'il me sera possible.

Je viens de dire que le Roi paroïssoit incliné à soutenir un acte dont le destin de l'Angleterre et des colonies sembloit dépendre; mais le premier de la chambre des communes qui porta la parole pour le Ministère, et celui qui le seconda, s'étant expliqué avec douceur et tendresse en faveur des Américains, ceux qui étoient du parti contraire prirent l'allarme. Mr. N—g—t surtout prétendit avec force qu'il étoit de *l'honneur* et de la dignité de la couronne de soutenir et de faire exécuter l'acte sur le timbre, à moins que les Américains ne reconnussent que l'Angleterre avoit droit de les taxer, et qu'ils ne demandassent le rappel de l'acte comme une grace; il dit qu'après un calcul exacte il supposoit que les troupes que la Grande Bretagne entretient pour protéger *l'Amérique* (comme il le disoit) alloient à neuf sols par livre sterling des taxes du pays; tandis

tandis que celle du Timbre ne produiroit pas un chelin par tête sur chaque habitant de l'Amérique; qu'au reste un grain de poivre, lorsqu'il s'agissoit de maintenir des droits légitimement fondés, étoit cent fois plus précieux que des millions épargnés en les négligeant: il déclama ensuite contre l'ingratitude des colonies, et finit en accusant le M——e d'encourager plusieurs villes considérables par leur commerce et leurs manufactures à s'adresser au Parlement, et à envoyer à leurs représentans des instructions pour obtenir le rappel de l'acte.

Mr. P——t fut celui qui parla ensuite; il commença son discours par dire qu'on ne pouvoit rien de mieux que la harangue, qu'il approuvoit l'adresse présentée à ce sujet, à une expression près, qui étoit *de bonne heure*, expression qui ne lui paroissoit pas tout à fait cadrer au peu de promptitude avec laquelle le M——e avoit informé le parlement des troubles *de l'Amérique*, ce qui dans des matières aussi importantes devoit se faire *dans la minute*; quand au précédent M——e, continuoit-il, se tournant vers Mr. G——lle, “ Il n'a fait que *des faux pas*. Pour celui d'à présent j'honore et respecte la probité des membres qui le composent, et surtout celle de ces messieurs

que j'ai devant les yeux, ce qu'il dit en fixant le General C—y, et les seigneurs de la trésorerie; malgré cela, ajouta-t-il, j'ai peine à m'y livrer totalement: pardonnez le moi, messieurs, continua-t-il, en leur faisant une reverence, *la confiance ne croit que lentement dans un viellard*; c'est dans la jeunesse qu'on est susceptible de crédulité. Comparant les événements les uns aux autres, et jugeant des causes par leurs effets; j'y découvre, ce me semble, les traces d'une *influence prédominante*; qu'on ne s'imagine pas que je me laisse séduire par aucun préjugé national; je déclare que je les déteste, les regardant comme injustes, sans fondement, inhumains, et peu généreux. Lorsque je quittai le Ministère ce ne fut pas le pays natal de mon antagoniste, qui me fit prendre ce parti; je ne me décidai que sur le peu de prudence que je lui trouvai, jugeant les principes qu'il adoptoit tout à fait incompatibles avec l'esprit de liberté. Lors qu'on résolut à la chambre de taxer l'*Amérique*, je gardois le lit. Si ma santé m'eut permis de me faire porter au Parlement, je sentoisi si fort les conséquences de cette démarche, et elle me rouloit dans la tête avec tant de véhémence, que j'eusses prié quelques mains charitables de me coucher sur ce plancher, pour m'y

op-

opposer de tout mon pouvoir ; et comme ma santé est si chancelante que j'ai peu lieu de me flatter de la voir meillente, je demande la permission de dire un mot à présent, sans examiner si l'acte étoit juste, équitable, nécessaire, et fondé sur les loix de la saine politique, ce que je veux remettre à une autre fois. Je me borne pour ce moment à un seul point ; point qu'il me semble qu'en général on a méseutendu, je veux dire le droit d'imposer cette taxe. Il y a parmi les membres de cette auguste assemblée des gens (regardant Mr. N—g—t) qui semblent en faire un point *d'honneur*. Le prendre dans ce sens, c'est courir à bride abbatuë vers notre perte, sans examiner si nous prenons le bon ou le mauvais chemin, pour poursuivre une chimère. Je suis d'avis que l'Angleterre n'a aucun droit d'imposer des taxes sur les colonies. Je n'en reconnois pas moins pour cela le droit de Suprémacie qu'elle a sur l'Amérique quant au gouvernement, et à la législature en général — Les colonies sont sujettes de la Grand Bretagne ; elles ont les memes droits que vous, Messieurs, et doivent par-conséquent partager avec vous les privilèges dont vous jouissés comme hommes et comme *Anglois*. Etant sujets à nos loix, les *Américains* doivent aussi

aussi participer à toutes nos libertés. Ils sont les enfans, non les bâtarde de l'Angleterre. — Le droit d'imposer des taxes ne dépend chez nous ni du pouvoir souverain ni du législatif. — Les taxes sont un don volontaire accordé par les communes seules. Lorsqu'il s'agit de faire de nouvelles loix, il est nécessaire que les trois états du Roiaume y concourent également; mais par rapport aux taxes, la concurrence des paires, et le consentement du Roi, ne servent que pour donner la forme à ce que les communes ont résolu; et ce sont elles seules qui décident de cet article. Autrefois les terres étoient partagées entre la couronne, les pairs, et le clergé. Aujourd'hui les pairs et le clergé s'en sont dépouillés en faveur de la couronne. Ils n'ont donné que ce qui leur appartenait. Depuis la découverte de l'Amérique, et par d'autres circonstances qui y ont concouru, les communes sont à présent en possession des terres. La couronne a renoncé elle-même aux grands biens qu'elle possédait; et l'église (Dieu veuille la protéger) n'a conservé qu'une fort mince pittance. Il n'y a pas plus de comparaison entre ce que possèdent les seigneurs et les communes, qu'il y en a entre une goutte d'eau, et le grand Ocean; cette chambre représente ces communes,

qui

qui sont les propriétaires des terres; et ces propriétaires représentent virtuellement le reste des habitans; de sorte que lorsque la chambre donne ou accorde, nous donnons ou accordons ce qui est à nous: mais lorsque nous imposons une taxe sur *l'Amérique*, que faisons nous? Nous les communes de *la Grande Bretagne* donnons et accordons à votre Majesté, quoi? ce qui nous appartient? Non; nous donnons et accordons à votre Majesté ce qui appartient aux communes de votre Majesté *en Amérique* — on en sent d'abord toute l'absurdité —

“ Il est absolument nécessaire dans un pays de liberté qu'il y ait une distinction entre le pouvoir législatif, et le taxatif. Le Roi, les pairs, et les communes partagent également le pouvoir législatif. Si le taxatif faisoit part du législatif, le Roi et les pairs y auroient le même droit que vous; droit que sans doute ils réclameraient, et dont ils ne tarderoient pas à user, si jamais ils étoient assez puissans pour en faire admettre le principe.

“ Il en est parmi nous qui se sont imaginé que les colonies ont des représentans virtuels dans cette chambre. J'avoue que
je

je serois curieux de sçavoir qui représente ici les Américains ; est-ce quelque Chevalier d'une des contrées de ce Roiaume ? IL SEROIT A SOUHAITER QU'IL Y EUT UN PLUS GRAND NOMBRE DE CES RESPECTABLES REPRESENTANS. Me dira-t-on peut être qu'il y a quelque membre d'un bourg qui représente *les Américains* ? c'est sans doute un bourg que jamais ame vivante n'a connu. Voila justement où *notre constitution est défectueuse*, il n'y a pas moien qu'elle se soutienne un siècle de plus sur ce pied—si on n'y apporte un prompt remède, nous avons tout à craindre des suites qui en résulteront infailliblement. On ne peut rien avancer de si absurde, ni de si méprisable que de dire que *l'Amérique* a ses représentans dans cette chambre, je ne veux pas me donner la peine de le réfuter.

De tout tems nos Communes d'*Amérique*, représentées par leurs différentes assemblées, ont eu et exercé le droit de donner et d'accorder leur argent, droit analogue à leurs constitutions ; elles eussent été esclaves si on les en eut privé. L'Angleterre en même tems par son droit de suprémacie les a toujours assujettis à ses loix, en lui donnant les mêmes réglemens, et les mêmes restrictions

tant

tant par rapport au commerce, qu'à la navigation et aux manufactures, enfin par rapport à tout, excepté sur l'article de l'argent, qu'elle ne s'est jamais cru autorisée de prendre de leurs poches sans leur consentement. Je dirois ici volontiers à ce sujet,

Quam ultra citraque nequit consistere rectum.

Mr. P—tt conclu son discours d'un air aisé et familier, mais d'un ton si bas qu'on eut peine à distinguer ce qu'il disoit.

On garda le silence pendant quelques minutes, après quoi Mr. C--w--y se leva, et dit qu'il avoit attendu pour voir si quelqu'un voudroit répondre à ce qu'on venoit d'avancer, dans l'intention d'y répliquer, mais que comme personne n'avoit pris la parole, il ne lui restoit qu'à déclarer publiquement qu'il étoit du même sentiment que Mr. Pitt; qu'il ne pouvoit cependant cacher qu'il étoit échappé deux choses à ce Ministre qui lui faisoient d'autant plus de peine, que tout ce qui part d'une telle source à beaucoup plus de force. La première étoit le reproche qu'on sembloit vouloir lui faire de n'avoir pas informé assez

N

tôt

tôt le P--l--t des troubles de l'*Amérique*.
 Pour s'en laver, il assura la chambre que les
 premiers rapports lui avoient d'abord paru
 si vagues et si imparfaits, qu'il ne les avoit
 pas jugé dignes de l'attention du P--l--t. Il
 ajouta que quant à *une influence prédomi-*
nante, dans son particulier il n'y avoit pas
 la moindre prétention, et qu'autant qu'il se
 croioit capable d'en juger, il pensoit pou-
 voir en dire autant de tout le Ministère.
 Mr. P--t lui repliqua *la reponse est bonne, si*
elle est juste. Mr. G---lle qui avoit profité
 de ce tems pour se remettre, se leva sans
 vouloir entrer en discussion sur la doc-
 trine des impôts, sur la représentation ef-
 fective des *Américains*, ni sur la différence
 entre le pouvoir taxatif et le législatif; il dé-
 clama amèrement contre la lenteur avec la-
 quelle le M--n--e avoit informé le P--l--t
 des troubles de l'*Amérique*, troubles, dit-il,
 qui tendoient à une rébellion ouverte, et
 mèneroient à une *révolution*, supposé que la
 doctrine qu'on venoit de prêcher passa en
 forme de dogmes. " On accorde, ajouta-t-il,
 le droit de suprémacie à l'Angleterre sur
 l'*Amérique*, on ne peut le nier; le pouvoir
 taxatif n'est-il donc pas un des principaux
 attributs de la souveraineté? n'est-il pas une
 branche de la législature? on en fait, et
 on

On en a fait usage vis-à-vis de ceux qui n'ont et n'eurent jamais de représentans. On exerce ce pouvoir sur la compagnie des Indes, les négociants de Londres, ceux qui ont de l'argent dans les fonds publics, et sur plusieurs villes considérables par leurs manufactures. On l'avoit exercé sur le palatinat de Chester; et sur l'évêché de Durham long tems avant qu'ils envoiasent des représentans au parlement. Pour le prouver, j'en appelle au préambule des actes qui leur donnent le droit d'avoir des représentans; l'un est sous le regne d'*Henry huit*, l'autre sous celui de *Charles second*. Alors Mr. G----lle quita l'extrait de ces statuts, et désira qu'on en fit la lecture; ce qui aiant eut lieu, il continua son discours dans ces termes; " Lorsque je proposai de taxer l'Amérique, je demandai à la chambre s'il y avoit quelqu'un qui put disputer que nous eussions le droit de le faire. Je fis la même question à différentes reprises, et personne ne s'avisa de vouloir le nier; rien de plus naturel que d'obéir à ceux qui nous protègent. *L'Angleterre* protège *l'Amérique*; *l'Amérique* doit lui obéir. Si on veut en disconvenir, qu'on me dise quand les Américains ont été émancipé. Lors qu'ils ont besoin de notre protection, ils sont alertes à la demander. Nous ne la leur avons

jamais refusé; la nation s'est considérablement endettée à ce sujet; et aujourd'hui qu'on veut les faire contribuer légèrement aux dépenses occasionnées pour leurs propres intérêts, ils déclinent notre autorité, insultent nos officiers, et, pour trancher le mot, arborent l'étendard de la rébellion; mais c'est dans cette chambre qu'il faut chercher la source de la sédition des colonies, c'est à l'esprit de faction qui regne parmi nous qu'il faut l'attribuer. On n'est que peu circonspect sur ce qu'on avance dans la chaleur des débats, on s'inquiète peu des conséquences, pourvu que la cabale vienne à son but. On nous prévint que nous entamions une matière delicate; on nous menaça que nous ne trouverions pas les esprits disposés à l'obéissance. N'étoit-ce pas autant que suggérer aux *Américains* de s'opposer à l'acte, et leur faire espérer qu'ils seroient soutenus dans leur désobéissance; *Tenons bon pendant quelque tems, se dirent ils, et nos amis seront en place; et à même de nous protéger.* Ingrats *Américains!* on vous a comblé de bienfaits! pendant que j'étois dans le ministère! on avoit accordé un premium sur leurs bois, leur fer, leur chanvre, et divers autres produits de leur pays; on s'est relâché en leur faveur sur l'acte de la navigation; malgré cela tous les papiers publics

publics parlent de moi comme du destructeur du commerce de l'*Amérique*. On m'accuse sur-tout d'avoir donné des ordres et des instructions pour empêcher leur commerce avec les Espagnols, et d'avoir par-là bouché le seul canal qui faisoit passer chez nous l'argent Espagnol par la voie de l'*Amérique Septentrionale*; je défie tout l'univers de produire pareils écrits ou instructions signés de ma main. Je ne m'opposai jamais qu'au commerce illicite; qu'on interroge à ce sujet Mr. Long qui trafique dans *ce pays*; c'est un homme connu à la cité, et dont la réputation est sans reproche. Il répondra que je fus toujours prêt à encourager de tout mon pouvoir le commerce de l'*Amérique*. La calomnie me parut toujours trop au dessous de moi pour y répondre; mais c'est ici l'endroit propre pour se laver de fausses imputations." Mr. G--llen'en dit pas d'avantage; alors plusieurs membres se leverent, mais à un simple mouvement de Mr. P-tt, on n'entendit qu'un cri d'un bout de la sale à l'autre, qui appelloit Mr. P-tt, Mr. P-tt, au point que l'orateur fut obligé de crier silence.

Milord Strange s'opposa à ce que Mr. P-tt parla deux fois sur le même sujet, quoi-

quoique la chambre ne fut pas formée en
 committé. Sur quoi Mr. P-tt lui repliqua
 qu'il ne s'imaginait pas parler deux fois,
 ayant expressément réservé une partie de son
 discours pour ne pas perdre le tems, et il
 dit qu'il en appelloit à la chambre; il
 fit une pause, et la chambre lui criant
 de *continuer*, il reprit son discours dans ces
 termes. " Monsieur, on m'accuse d'avoir
 fait naître les troubles de l'*Amérique*, tout le
 crime de ces pauvres *Américains* est de
 s'être expliqué librement sur le chapitre de
 ce malheureux acte. Je suis aussi mortifié
 que surpris de voir que la liberté de parler
 soit réputée pour crime dans cette cham-
 bre. Cependant je ne m'en épouvante pas.
 J'en ferai usage, un chacun doit m'imiter
 sans crainte; c'est une liberté dont la per-
 sonne qui la calomnie auroit pu profiter, et
 elle doit en avoir profité. Elle auroit du
 se désister de son entreprise; cette personne
 nous peint les *Américains* comme un peu-
 ple obstiné; et qui s'est presque revolté; je
 suis enchanté que l'*Amérique* ne se soit pas
 soumis. Trois millions d'ames assez insensi-
 bles aux attrait de la liberté pour embras-
 ser volontairement l'esclavage, auroient été
 très propre pour faire des esclaves du reste.
 Je ne viens point ici armé de toutes pièces,
 ni

ni plastronné d'actes de parlement pour défendre la cause la liberté; mais si je vou-
lois avoir recours à de pareilles armes, je
citerois aussi les deux cas de Chester et de
Durham; et je les citerois pour montrer
que même sous les regnes les plus despoti-
ques, les parlemens rougissoient de taxer
les peuples sans leur aveu, et que ce fut
par ce motif qu'on leur accorda le droit
d'avoir des représentans. Pourquoi ce Mon-
sieur ne fait-il mention que de Chester et de
Durham? Il auroit pu nous citer le pays de
Galles, qui ne fut jamais taxé par le parle-
ment jusqu'à ce qu'il fut incorporé. Je me
garderai bien de disputer sur Cujas, ni Bar-
tole avec mon antagoniste, je rends justice
à ses talens, ils me sont connus, et je lui
ai obligation de ses profondes recherches.
Mais lors qu'il s'agit en général de défen-
dre la liberté conséquemment à nos constitu-
tions; c'est un point sur lequel je ne suis
jamais en défaut, je connois le terrain, et
sur cet article je ne crains personne. On ajoute
que plusieurs sont ici taxés, sans avoir des
représentans; comme la compagnie des In-
des, les négocians, ceux qui sont intéressés
dans les fonds publics, ainsi que les manu-
factures; mais on devrait faire reflexion
que la plupart de ceux que nous venons
de

de citer sont représentés sous différentes capacités, et que plusieurs sont membres de parlement, soit par rapport à leurs terres, soit de la part de quelque ville ou bourg où ils ont le droit de bourgeoisie. Il est malheureux que le nombre des représentants ne soit pas plus grand ; mais comme habitans du pays ils sont tous représenté virtuellement. Je n'ose m'imaginer qu'en citant ici ceux qui sont intéressés dans les fonds on veuille compter les dettes de la nation comme un bien qui lui appartient ; depuis l'accession du Roi Guillaume nous avons eus différens ministres, les uns avec des talens supérieurs, d'autres un peu plus bornés (il en fit ici l'énumération) mais aucun d'eux ne'ut jamais l'idée, ni ne songea même à dépouiller les colonies de leurs droits ; cette glorieuse époque étoit réservée au Ministère de ——. J'avoue qu'il s'est trouvé assez de gens qui m'ont communiqué ce beau projet pendant que j'étois Secrétaire d'état ; peut-être qu'alors *les Américains*, voiant d'un côté l'ennemi à leurs portes, et de l'autre les Anglois prêts à leur enfoncer le poignard dans le sein, nous eussent donné le choix, et se fussent soumis au joug ; mais c'eût été abuser des circonstances critiques où ils se trouvoient, ce qui nous eut fait peu d'honneur.

Mr.

Mr. G - - - Il fait beaucoup valoir les bontés qu'il a eut pour l'*Amérique*; mais le profit n'en doit-il pas finalement revenir à l'Angleterre? en ce cas quelle est l'obligation que lui doivent les *Colonies*? et si cela n'est pas, il a dépensé mal à-propos l'argent de la nation. Je ne prends pas le parti des *Américains*, je ne songes qu'aux intérêts de l'Angleterre; je soutiens que le Parlement a droit d'imposer telles loix et telles restrictions qu'il lui plait à l'*Amérique*, notre suprémacie sur les colonies est incontestable. Lorsque deux pays se trouvent dans des connexions pareilles à celles qui subsistent entre l'Angleterre et ses colonies, sans être incorporés l'un à l'autre, il faut de toute nécessité qu'un des deux gouverne, le plus considérable doit donner des loix au plus foible; mais ces loix ne doivent en rien déroger aux principes fondamentaux des constitutions communes aux deux pays.

“ Ce n'est pas ma faute si Mr. G - - - - He ne sçait pas la différence d'une taxe qu'on impose dans le pays, ou d'une qu'on impose au dehors; mais on doit distinguer un impos levé dans l'intention d'augmenter les revenus de l'état; de certains droits mis pour régler le Commerce, pour le bien des sujets; O quoiqu'

quoiqu' à la longue les derniers puissent aussi contribuer à l'entretien de l'état."

" On demande quand *les Colonies* ont été émancipées?" qu'on me dise premièrement quand il a été résolu qu'elles dussent être esclaves; au reste je ne cherche pas à m'amuser de jeux-de-mots. Pendant le tems que j'avois l'honneur de servir le Roi, je ne négligeois aucune occasion de m'informer des moindres bagatelles, et la place où j'étois m'en fournissoit journellement les moyens. Je suis donc aujourd'hui fondé dans ce que j'avance; si j'ai de bons matériaux, il m'en a coûté de la peine pour les amasser, et les mettre en ordre; et j'ose assurer après un calcul exacte, que l'Angleterre tire tous les ans une couple de millions des différens branches de son commerce avec les *Colonies*; voilà messieurs la source d'où dériverent tous vos succès dans la dernière guerre. Les terres qui, il y a trente ans, étoient amodiées à deux mille livres sterling, le sont aujourd'hui à trois mille; celles qu'on vendoit alors couramment pour quinze ou dix-huit ans, se vendent aujourd'hui pour trente. C'est à l'*Amérique* que vous en avez obligation. Voilà comme les *Colonies* vous remboursent de ce qu'il vous en coûte pour les protéger. Souffrirons nous après

après cela qu'un pauvre petit financier vienne nous débiter avec effronterie qu'il peut ramasser un grain de poivre dans l'Echiquier, tandis que la nation y perdrait des millions. Je ne veux pas dire jusqu'où l'on pourroit pousser ce commerce, et quel pourroit en être le profit ; d'autant plus que je n'ai rien dit de la population, et de l'augmentation journalière des Colonies par la quantité d'Européens qui s'y transplantent, ce qui me fait voir clairement que le commerce de l'*Amérique* pourroit être porté bien plus haut ; mais, Messieurs, au lieu de l'encourager, vous l'avez restreint ; non content de cela, vous en avez agi de même quant à notre commerce avec les *Colonies*. Il n'y a que deux nations qui semblent faites pour le commerce de l'Amérique, voudriez vous en avoir vingt ? Laissez subsister tous les Actes de Parlement qui sont analogues aux traités, mais ne permettez pas que vos Ministres deviennent des suppôts de la douane pour l'Espagne, ni pour aucune autre puissance étrangère—nous pechons dans beaucoup d'articles, et il y en a plusieurs autres qu'on pourroit redresser.

Mr. G - - - Il paroît se plaindre qu'on l'ait peint avec désavantage dans les papiers

publics; c'est le cas d'un chacun, et ce fut le mien dans la dernière guerre par rapport à la rupture avec l'Espagne, puisqu'on me reprochoit publiquement d'avoir violé le droit des nations, vis-à-vis de cette couronne. On lâcha même à ce sujet des billets à la main; et si le Ministère n'y prêta pas les mains, du moins jamais ne parut-il le contredire. Je ne répéterai pas ici quels furent les avis que je donnai au Roi; on peut les trouver signés de ma main parmi les archives de la couronne; mais je dirai quels furent les avis que je ne donnai pas au Roi; ce ne fut pas de violer les droits des nations. Quant à ce qui regarde les soupçons qu'on a eut que Mr. G - - - -lle s'étoit en quelque façon opposé au commerce que faisoient les Colonies avec les Espagnols pour leurs lingots, j'avoue que j'en ai ouïs parler d'un ton à me faire croire que la chose n'étoit pas sans fondement.

Au surplus, ce monsieur ne doit pas s'étonner que ni lui ni le Ministère ne furent controlés, lorsque d'accord ils prétendirent avoir droit de taxer *l'Amérique*. Il seroit à souhaiter qu'on se défit de cette complaisance un peu trop marquée; sans quoi il est à craindre que le peu de respect qu'on conserve encore pour les membres de parlement

ment ne vienne à rien. Le feu Lord Bacon a prophétisé que tôt ou tard cette question seroit agitée. J'eus une violente démangeaison de la mettre sur le tapis dans le tems de la guerre d'Allemagne; le moment me paroissoit favorable, on la nommoit *ma guerre d'Allemagne*: je demandois à chaque session de parlement si quelqu'un trouvoit à redire à la guerre d'Allemagne? personne ne me repondit, excepté *le Chevalier Dashwood* aujourd'hui *le Lord Dispenser*; qui me dit avec une noble assurance qu'elle ne lui plaisoit pas; je l'en estimai d'avantage, et fus fâché lors qu'on lui ôta ses emplois.

“ On a fortement exagéré dans le public la force *des Américains*; c'est un topic dont on ne devroit user qu'avec précaution. Si la justice eut été de notre côté, et notre cas plus net, il n'y a pas de doute que nous ne puissions les écraser; mais lors qu'il s'agit d'un acte aussi injuste que celui du papier timbré, acte contre lequel la plupart des Anglois se rccrie, je suis le premier à intercéder pour eux. D'ailleurs, Messieurs, vous n'êtes rien moins que seurs de réussir, si *l'Amérique* tombe, sa chute ressemblera à celle du Colosse, elle embrassera les piliers qui supportent l'état, et en déracinera jusqu'

jusqu'aux constitutions fondamentales.
 Sont ce donc là les fruits de cette belle paix
 que vous vantez ? cela s'appelle ne remettre
 l'épée dans le fourreau que pour l'enfon-
 cer dans le sein de vos compatriotes. Je ne
 prétens pas dire que les *Américains* aient en
 tout agis avec prudence et modération. On
 leur a fait tort ; et par là on les a poussé à
 bout ; voulez vous les punir des fautes que
 vous leur avez fait commettre ? ne vaut il
 pas mieux que nous soions les premiers à
 rentrer dans nous mêmes ? je repons qu'a-
 lors ils suivront notre exemple.

“ Je finirai, en disant que je suis d'avis
 qu'on rappelle *sans perdre de tems et dans son*
entier l'acte sur le timbre, et qu'on menti-
 ponne qu'on la rappellé, parce qu'on le trou-
 voit mal fondé ; mais qu'on n'oublie pas de
 prendre en même tems toutes les précau-
 tions nécessaires pour établir et faire reco-
 noître la suprémacie de l'Angleterre sur les
Colonies quant à la législature ; donnons telles
 bornes qu'il nous plaira à leur commerce, et
 à leurs manufactures, exerçons vis-à-vis
 d'elles tout acte de souveraineté, mais ne
 pillons pas leur argent sans leur aveu.”

Voilà

Voilà la fin de ce fameux discours dont l'éloquence sçeut persuader la chambre des communes, et dont la suite fut que le 18 de Mars suivant l'acte sur le timbre fut rappellé et signé du Roi; on fit le même soir des feux de joye dans toute la ville de Londres, il y eut des illuminations, presque tous les vaisseaux qui étoient sur la Tamise firent des rejouissances, et il en fut de même dans la plûpart des villes du Royaume. Peu de tems après il fut de nouveau question de faire rentrer Mr. Pitt dans le ministère, mais la chose n'eut pas lieu : ce ne fut qu'au commencement de Juillet qu'on entama la dernière négociation qui est enfin venue à sa maturité; bien des gens prétendent que le Duc d'York en jettat les premiers fondemens dans son voiage de Bath. S. A. R. marchant sur les traces du feu Duc de Cumberland d'auguste mémoire, n'échappe aucune occasion de servir la patrie; également attaché au Roi et à la nation, ce digne prince s'empresse à être le médiateur entre le Monarque et ses sujets; de pareils sentimens dans un âge aussi peu avancé sont d'un heureux augure pour l'Angleterre. Enfin le 30 Juillet Monsieur Pitt fut créé Comte de Chatham et déclaré garde du sçeau privé; en même tems le

mini-

ministère fut arrangé de façon qu'on a lieu de s'en promettre les suites les plus heureuses. Je crois qu'à prendre en détail toutes les différentes personnes qui composent ce ministère on peut assurer que chacune en particulier, plus animée du bien de la patrie que flattée des grandeurs du poste qu'elle occupe, en sent tout le poids, et ne songe qu'à en remplir les devoirs pour l'intérêt et l'honneur de la nation; chacun de ces ministres pense sans doute comme le Duc de Worcester dans la tragédie d'Edward, lors qu'il dit,

“ C'est peu que les périls, l'esclavage, et la
peine,

“ Que dans tous les états le ministère entraîne;

“ Jugez quels nouveaux soins exigent mes de-
voirs :

“ Ministre d'un empire où regnent deux pou-
voirs,

“ Où je dois, unissant le trône et la patrie,

“ Sauver la liberté, servir la monarchie,

“ Affermir l'un par l'autre, et former le lien

“ D'un peuple toujours libre et d'un Roi citoyen;

“ Ma fortune est un poids que chaque jour ag-
grave.

“ Maître et juge de tout, de tout on est esclave.

Toute

Toute l'Angleterre, qui connoît l'intégrité et le patriotisme du General Conway, a paru enchantée de le voir continué dans son poste de Secrétaire d'état au département du Nord; on lui a adjoint le comte de Shelburne pour le sud. Dans le peu de tems que ce Seigneur a eu le département du commerce, on a pris les idées les plus favorables de ses talens; quoiqu'il soit encore jeune, ainsi que le Duc de Grafton qui vient d'être mis à la tête de la Trésaurerie, on peut à juste titre appliquer à l'un et à l'autre ces deux vers de Corneille:

“ Je suis jeune il est vrai; mais aux ames bien
“ nées

“ La vertu n'attend pas le nombre des années.”

Mr. Charles Townshend, ce génie qu'on ne peut bien définir qu'en disant, que dans quelque poste qu'on le place, il se trouve également dans sa sphère, a été fait Chancelier de l'Echiquier. Milord Barrington, qui depuis un tems infini a toujours été employé dans le ministère, est continué comme secrétaire d'état au département de la guerre; on a vu ce seigneur remplir également avec droiture et dignité les différents postes de

P

pre-

premier Lord de l'Amirauté, de Trésaurier de la Marine, et de grand maître de la garde-robe; et ce qui prouve qu'on n'a jamais trouvé à mordre sur lui, c'est que dans les divers changements qui ont eu lieu depuis plusieurs années, il a toujours été employé. On peut dire la même chose du Duc de Rutland, et de Milord Granby son fils; sans jamais donner dans l'esprit de parti, ils n'en ont suivi qu'un, qui est celui de la patrie; également respectés des différentes factions, ils se sont constamment maintenus dans l'estime de leur Roi, et ce Monarque vient d'en donner une preuve bien distinguée au Marquis de Granby, en le nommant Capitaine General, et Commandant en Chef de toutes ses troupes en Angleterre. Egale-ment soigneux à récompenser les services* rendus

* Ceux qu'a rendu sous ce regne Milord Northumberland, dans sa Vice-roiauté d'Irlande, où il s'est fait adorer, viennent d'être payés par le Bonnet ducal dont S. M. a décoré Milord, dignité à laquelle ce seigneur fait honneur. Milord Cardigan vient aussi d'être fait Duc, S. M. croiant devoir cette marque d'estime à une des plus anciennes Maisons du Roiaume dont trois différentes branches ont séance à la Chambre des pairs; à sçavoir le Duc de Manchester, dont les sentimens sont encore bien au dessus de la naissance, le Comte de Sandwich, et le Comte d'Halifax. On trouve dans la personne d'Edward Montagu aujourd'hui chargé des affaires

rendus à ses prédécesseurs, George III. vient d'élever Milord Ligonier au rang de Comte de la Grande Bretagne ; ce respectable militaire qui dans l'avant dernière guerre sauva la vie au feu Duc de Cumberland au pays-bas, et empêcha la déroute de l'armée Angloise, au prix de sa liberté, n'a jamais été marié ; ce sera le Colonel Ligonier son neveux qui s'est déjà distingué dans le métier des armes, et a aussi montré des talens pour le Cabinet, qui succedera un jour à ses titres. Si ces arrangemens ont paru plaire au public, combien en même tems n'a-t-il pas été charmé de voir Milord Camden (son idole) élevé au premier poste de la magistrature ? La nation Angloise regarde le moment où ce Seigneur a reçu les sçeaux, comme celui où le meilleur des Rois assure pour toujours la liberté des trois Roiaumes. Mr. Wilmot lui a succédé à la cour des Common Pleas, et on ne doute pas que l'intégrité et l'éloquence de ce Ma-

fares du Roi de Pologne en Angleterre un bien digne rejetton de cet illustre sang ; l'élévation de son cœur et ses sentimens prouvent qu'il descend des anciens Comtes de Manchester ; j'ai vu des lettres du Monarque Polonois à ce gentilhomme qui marquent le cas qu'il en fait, et il n'y a pas de doute que son mérite particulier ne le fasse un jour parvenir aux premiers postes de la Robe.

gistrat ne lui fassent une réputation aussi brillante que celle de son prédécesseur. l'Admiral Chevalier Hawke vient d'être mis à la tête de l'Admirauté, la brillante réputation qu'il s'est faite dans les dernières guerres, ne laisse aucun doute sur l'honneur qu'il acquerra dans ce nouveau poste ou tous les bons marins sont enchantés de le voir.

Si j'ai paru perdre un moment Mr. Pitt de vue, ce n'a été que pour donner une légère esquisse du nouveau Ministère ; Ministère qui vient d'être formé sous son approbation ; époque que la nation Angloise sembloit attendre depuis long tems avec la dernière impatience, et dont cependant le general ne paroît pas aujourd'hui aussi content qu'on l'auroit cru, parce que Mr. Pitt a accepté le titre de *Comte de Chatham* ; belle raison pour crier contre lui ! qu'on me permette de jeter un coup d'oeil sur le passé, pour voir si cette raison est fondée.

Lorsque Mr. Pitt quitta les sçeaux, il laissa la nation au pinacle des grandeurs : ce n'est pas sa faute si l'on ne suivit pas les avis qu'il avoit donné par raport à l'Espagne ; si on y eut déferé, non seulement on eu mis fin à la guerre, mais on se fut même remboursé de tout ce qu'elle coutoit. L'Es-
pagne,

pagne, outre la partialité qu'elle affichoit pour les ennemis de l'Angleterre, se préparoit depuis long tems à tourner ses armes contre elle; jamais cette couronne n'avoit voulu donner de reponse catégorique, lors qu'on lui avoit demandé contre qui étoient destinés les armemens qu'elle faisoit; quoiqu'on n'en pu méconoître le but. Les gallions qui lui apportotent les trésors de Indes étoient en chemin, elle n'attendoit que leur arrivée pour lever le masque; la prudence ne vouloit elle pas, comme Mr. Pitt l'avoit conseillé, qu'on s'en empara? on eut par là sauvé toute la dépense de la guerre de Portugal, la paix se seroit faite plutôt, et quelle paix n'eut on pas fait? mais . . . ,

C'est cependant cet homme incomparable, qui avoit si bien conseillé les Anglois, qu'aujourd'hui la calomnie la plus atroce semble prendre à tache de persécuter; et pourquoi? parce qu'il est passé de la chambre des communes à celles des pairs, et qu'on prétend qu'il ne peut plus servir la nation dans l'une, comme il a fait dans l'autre. Il est cependant clair qu'étant à la tête du ministère, et dans la chambre haute, il peut rendre des services plus essentiels à la patrie qu'étant parmi les communes, sans être dans le ministère. Le
meil-

meilleur des Rois qui sçait apprécier le mérite, et rend justice aux lumières de Milord Chatham, ainsi qu'à son exacte probité, semble goûter ses avis; et quels avis un tel homme n'est-il pas capable de donner? rougissez, ingrats! qui le vilipendez, vous mériteriez qu'il vous abandonna; mais il aime trop sa patrie pour que vos procédés injustes influent sur les siens; vous le verrez toujours avec la même ardeur n'avoir en vue que votre bien, il vous servira malgré vous, et vous forcera à l'estimer. La crainte et le respect qu'inspire son nom vont rendre vos ennemis exactes à remplir scrupuleusement les traités; et au lieu d'une guerre où vous semblez craindre qu'il ne vous entraîne, il vous fera jouir des douceurs de la paix, et en profitera pour étendre votre commerce, et assurer vos libertés. C'est alors, sans doute, que vous conviendrez qu'un pair du Roiaume qui veut servir sa patrie, s'il a des talents, le peut aussi aisément qu'aucun membre de la chambre des communes; et je ne doute pas que vos petits enfans ne parlent de *Milord Chatham* avec la même admiration que vous avez fait de *Mr. Pitt*. Il est vrai qu'en même tems ils ne pourront s'empêcher de rougir de votre ingratitude, et de votre peu de discernement.

Com-

Comment-ose-t-on en effet comparer *Milord Chatham* à feu *Milord Bath*? quels services ne vous a pas rendu le premier? montrez moi ceux du second? tout le monde sent ici combien la comparaison cloche; quand d'ailleurs elle seroit juste, la conséquence n'en seroit pas mieux fondée; parceque si *Milord Bath* a cessé de prendre le parti du peuple dès qu'il a eut le pied dans la chambre haute, ce n'est pas une raison pour assurer que *Milord Chatham* en fera de même; n'a-t-on pas vu des pairs rendre les services les plus signalés à la patrie? et ne se res-souvient-on pas avec reconnoissance que si feu *Cecil* fut un des plus grand Secrétaires d'état qu'ait eu l'Angleterre avant lui, il ne la servit pas moins fidèlement depuis comme *Lord Burleigh*? n'a-t-elle pas un nombre infini de pairs dont les noms sont gravés au temple de mémoire pour les services qu'ils ont rendu? Méconnoît-elle ceux dont elle a de nos jours obligation aux *Chesterfield*, aux *Harrington*, aux *Granville*, et aux *Hardwicke*? ainsi qu'à tant d'autres dont je ne peux me rappeler les noms. Cependant ces Seigneurs, pour être dans la chambre haute, en ont ils moins bien servi la patrie? Avec un cœur comme celui de *Mr. Pitt*, les talens de *Milord Chatham* ne peuvent qu'être
 fort

fort utiles à l'Angleterre, dans quelque poste qu'il soit. Parmi ces divers talens, je lui trouve surtout les deux principaux qui caractérisent un grand Ministre; l'impartialité, et l'art de bien choisir son monde. Ses ennemis ont voulu l'accuser de partialité par rapport à *l'Ecosse*, mais sans le moindre fondement; le mérite seul a toujours paru décider Monsieur Pitt lorsque dans le cours de son ministère, il a été question d'employer quelqu'un pour le service de la patrie: personne plus que lui ne rend justice à la valeur des Ecossois; il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'oeil sur le nombre de braves officiers de cette nation qui ont été employés de son tems dans la dernière guerre; on trouvera, dans la marine l'Admiral Holbourne, l'Admiral Chevalier Douglas, le Capitaine Lockart, le Capitaine Gilchrist, le Capitaine Elliot, le Capitaine Balfour, et le Capitaine Loggie---dans l'armée, le Général Murray Gouverneur du Canada, le Colonel Lord Rollo, le Colonel Montgomery frere du Comte d'Egglintone, le Colonel Fraser fils du feu Lord Lovat, le Colonel Crawford, le Colonel Cunningham, le brave Colonel Monro, et tant d'autres dignes fils de Mars nés en Ecosse, dont les
noms

nom^s ne me reviennent pas à présent*. Si d'un autre côté on veut me disputer que Mr. Pitt ne possède pas au suprême degré le talent de choisir son monde, il faut en même tems me nier les hauts faits d'un *Pococke*, d'un *Hawke*, d'un *Boscawen*, d'un *Saunders*, d'un *Knowles*, d'un *Broderick*, d'un *Rodney*, d'un *Keppel*, d'un *Granby*, d'un *Amherst*†, d'un *Wolfe*, et des deux *Howe*; la réputation qu'ils se sont acquis, et les services signalés qu'ils ont rendu parlent pour eux, en même tems qu'ils prouvent le discernement de Mr. Pitt; on me soupçonnera d'autant moins de flatterie, que parmi les héros que je viens de citer, il y en a trois qui sont morts, mais qui vivront à jamais dans la postérité.

* J'oublois dans le politique, Milord Vicomte de Stormont, qui descend d'une des plus anciennes maisons de l'Ecosse, dont quatre différentes branches ont séance à la chambre des pairs de ce Roiaume; à sçavoir le Duc d'Athol, le Comte Dunmore, Milord Mansfield, et Milord Stormont aujourd'hui Ambassadeur à la Cour de Vienne, dont les talens pour le cabinet n'échappèrent pas à Mr. Pitt, qui fut le premier qui l'employa.

† Le Colonel Amherst son frere Aide de Camp du Roi, et gentil-homme de la chambre du Duc de Gloucester vient d'être élu membre de parlement, et on ne doute pas qu'il ne serve aussi bien la nation par ses conseils, que là faire son digne frere par la pointe de son épée.

Q

Mr.

Mr. Pitt, me disoit on il y a quelques jours, *n'est qu'un ambitieux*; que vous fait son ambition? Si cette ambition le porte au grand; les passions les plus vives sont utiles, dès qu'on sçait les anoblir; si la soif de la gloire, dont brule Monsieur Pitt, l'engage à tout faire pour la patrie, que vous importe par quel principe il agisse? c'est comme un homme, dont la femme se conduiroit suivant toutes les règles de l'honneur et de la religion, sans doner la moindre prise contre elle; et qui cependant s'en plaindroit; alléguant que si sa femme remplit tous ses devoirs, c'est plus par crainte du diable, que par amour pour lui. Qu'on ne reproche donc plus à Monsieur Pitt son ambition, on doit au contraire être charmé de le voir s'y livrer, seur que s'étant fixé un but aussi noble que le bien de la patrie, il ne s'en écartera jamais; il est trop jaloux de sa réputation pour varier, et je crois assez le connoitre pour oser dire que, semblable à Titus qui regardoit comme perdus les jours qu'il avoit passé sans faire du bien, ce Ministre ne fera aucun pas qui ne tende au bien et à l'honneur de la nation Angloise. Il fera valoir dans la chambre haute cette éloquence qui a sçeut triompher des communes, et ami du peuple

ple comme il l'est, plus il est près du trone,
et mieux il peut le servir*.

C'est sur les faits qu'il faut juger les hommes ; attendons donc pour nous décider, à voir ce que fera *le nouveau pair* : mais ce qu'a fait *Mr. Pitt*, doit être d'un heureux augure sur ce que fera *le Comte de Chatham*.

* On vient d'en voir une preuve dans l'embargo mis sur le blé, obligation qu'a le peuple aux sages avis de Milord Chatham secondé du Chancelier de l'Echiquier, avis qui ont déterminé un Monarque, qui ne cherche que le bien de son peuple, à faire usage de son autorité dans un cas aussi pressant ; au reste, l'exacte impartialité dont je fais profession m'oblige de dire qu'il semble que la nation Angloise, pour voir ses vœux remplis, souhaiteroit dans le Ministère trois illustres personages dont elle admire également le patriotisme et les talents ; ce sont Milord Temple, Milord Littleton, et Monsieur Charles Yorke ci-devant procureur général.

F I N.

plus comme il l'est plus il est près de tronc
et mieux il peut le servir.

C'est sur les faits qu'il faut juger les
hommes ; attendons donc pour nous déci-
der à voir ce que fera le nouveau pair ; mais
ce qu'a fait Mr. Pitt doit être d'un heureux
augure sur ce que fera le Comte de Char-
lot.

* On vient d'en voir une preuve dans l'empereur mis
sur le bloc obligation qu'a le peuple aux faces vives de
Milton d'après le second du Chancelier de l'Echil-
quier, qui ont été déterminés au Monarque, qui ne
cherche que le bien de son peuple à faire usage de
son autorité dans un cas aussi pressant ; au reste, l'ex-
acte impartialité dont se fait preuve en oblige de
dire qu'il semble que la nation Anglaise pour voir les
voeux remplis, souffriraient dans le Ministère trois
illustres personnages dont on admire également le pa-
trisme et les talents ; ce sont Milton, Campbell, Milford
Banks, et Mounier Chancelier d'exercice devant pro-
curer général.